



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

*Conseil communautaire du 4 avril 2024
À Montgeron*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 02.)

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et à tous. Je déclare la séance ouverte et vous propose de procéder à l'appel.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Nous avons le quorum.

► **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 7 NOVEMBRE ET 14 DECEMBRE 2023**

M. le PRÉSIDENT.- Je vous invite dans un premier temps à approuver les procès-verbaux des séances des 7 novembre et 14 décembre 2023.

Y a-t-il des observations sur ces procès-verbaux ? *(Non)*

Je les soumets au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation des procès-verbaux des 7 novembre et 14 décembre 2023, qui sont adoptés à l'unanimité.)

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

M. le PRÉSIDENT.- Je souhaitais vous faire part de quelques informations avant de passer à l'ordre du jour.

L'agglomération a mis en ligne hier un nouveau site internet, qui se veut plus accessible et avec davantage d'informations pratiques pour nos concitoyens et d'informations sur les services proposés par l'agglomération. Je vous invite à le visiter et à donner votre avis le concernant.

Vous aurez noté que la journée verte et bleue est délocalisée à Brunoy cette année, le long des berges de l'Yerres, et qu'elle se déroulera le 28 avril prochain. Nous vous y attendons nombreux.

Vous avez sur table l'invitation pour la troisième ou quatrième édition du rendez-vous de l'agglomération avec les élus, conseillers municipaux. Evidemment, les premiers concernés sont vos collègues qui ne siègent pas à l'agglomération et qui ont plus de difficulté à voir ce qui se passe dans notre instance et notre institution, mais vous êtes également cordialement conviés. Ce sera l'occasion de faire un tour d'horizon des dossiers passés et à venir.

Je vous indique également que s'agissant du secteur de l'emploi, nous avons adressé un courrier à la préfète pour manifester notre souhait que l'agglomération fasse partie du futur comité local de l'emploi. Vous le savez, dans le cadre de France Travail, il y a des expérimentations et l'Essonne a été retenu au titre des nouveaux départements expérimentateurs, mais ce n'est pas le territoire de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. En revanche, le dispositif France Travail doit couvrir le territoire national à échéance du 1^{er} janvier 2025. Le comité départemental est présidé par votre serviteur et la préfète et il nous semblait normal que l'agglomération puisse participer au comité local.

S'agissant du domaine de l'emploi, je vous indique qu'il y a plusieurs rendez-vous de sessions de recrutement qui sont organisés - et je remercie Faten - avec la SNCF, avec Keolis, avec le PLIE Nord-Essonne, avec HEC. Ces rendez-vous sont organisés avant nos rendez-vous de l'emploi à la

fin de l'année à Quincy-sous-Sénart, cela montre la dynamique engagée sur ces processus de recrutement de nos concitoyens à la recherche d'un emploi.

Outre le site internet à destination de nos concitoyens, un intranet a été mis en place pour les collaborateurs de l'agglomération à compter du 23 avril. Notre collectivité n'avait pas du tout d'intranet ce qui ne facilitait pas la communication pratique, ainsi que les échanges nécessaires entre les différents collaborateurs qui sont sur plusieurs sites. C'est un chantier qui a été conduit par l'Administration, que je remercie et qui sera très utile et très attendu des collaborateurs de l'agglomération.

Nous aurons à célébrer ensemble les 150 ans de l'impressionnisme au cours de l'année 2024 et je crois qu'un document vous sera remis à ce sujet. Vous savez que le Val d'Yerres Val de Seine est un des berceaux, mais un berceau important de l'impressionnisme. Nous allons célébrer le 150^{ème} anniversaire du Salon des refusés, la propriété Caillebotte, propriété de la ville d'Yerres, est le point d'orgue et le lieu autour duquel l'essentiel des manifestations se déroulera. Toutes les communes de l'agglomération ont souhaité s'associer à cet événement en organisant tout au long de l'année des manifestations auxquelles je vous invite à participer évidemment et on invitera le public le plus largement possible à y participer.

Nous aurons notamment, outre le journal de l'agglomération, un livre édité par l'agglomération et supervisé par Nicole, que je souhaite remercier. Cet ouvrage permettra à nos concitoyens qui souhaitent se le procurer de mieux découvrir l'histoire de l'impressionnisme en général et l'histoire de l'impressionnisme sur notre territoire en particulier.

Je vous indique que nous avons signé le 21 mars dernier, la convention des projets de renouvellement urbain de l'ANRU pour les 2 PRIR de la Croix-Blanche et de la Prairie de l'Oly et le PRIN de la Plaine, étape importante dans les projets de restructuration.

J'évoquais l'emploi, mais il ne peut pas y avoir d'emploi sans développement économique. Pour la première fois, l'agglomération était présente au salon Techinnov de la CCI de l'Essonne. Cela a permis aux entreprises du territoire, au nombre de trois, de se faire connaître auprès d'investisseurs. Je sais que Faten était présente et a pu échanger avec nombre d'entre eux. Les entrepreneurs ont eu des contacts intéressants pour développer leur activité. Pour notre territoire, nous avons Neyke qui est à la Fut@ie, une entreprise sur l'IA et la data, nous avons Ecoxia qui travaille dans l'écoconstruction et Rankup qui travaille dans le domaine du sport et de la santé.

Je vous indique également que j'étais intervenu auprès du ministre de la Transition écologique pour que le centre commercial Val d'Yerres 2 soit retenu au titre des projets qui ont été lancés à l'échelle nationale sur les reconfigurations de centres commerciaux. Nous avons été retenus. Nous faisons partie des trois centres retenus en Essonne et c'est important, parce que nous avons tous à cœur de donner un avenir à cette zone d'activité qui est importante pour le Haut-Val d'Yerres, dans un contexte où, vous le savez, l'enseigne Cora a été rachetée, c'est Carrefour qui va être amené à s'installer au Val d'Yerres 2 ; on a un foncier très important avec des enjeux qui sont partagés par Quincy-sous-Sénart, par Boussy-Saint-Antoine et par l'agglomération évidemment, d'accompagnement de ces acteurs économiques pour renforcer la densité en emplois de ce pôle important. Le fait que nous soyons retenus nous permettra de bénéficier d'une enveloppe d'ingénierie de 150 000 €.

La charte LUD sur la logistique urbaine a été signée le 28 mars dernier. On s'en réjouit. Au titre de l'agenda, j'aurais dû vous préciser deux rendez-vous. Le premier, important pour la ville de Vigneux-sur-Seine mais pour nous tous, c'est l'inauguration le 21 mai prochain à 18h00 de la

promenade du lac Montalbot à Vigneux-sur-Seine. C'est un lieu qui appartient à l'agglomération et qui avait fait l'objet d'une pollution très importante en 2016 et 2018. A partir de cette catastrophe, nous avons réussi à mobiliser d'autres acteurs, notamment le SIAAP qui réalise le plus gros chantier d'assainissement d'Ile-de-France, de France et sans doute d'Europe. C'est un chantier de 250 M€ que vous ne voyez pas, qui est souterrain, mais qui permet la réalisation de canalisations de transport des eaux usées depuis l'Essonne vers la station du SIAAP à Valenton pour éviter à l'avenir les débordements et les pollutions telles qu'on les a connues en 2016 et 2018. On avait déposé une plainte au pénal sur la pollution ce qui avait fait réagir le SIAAP, ce qui est une bonne chose. Aujourd'hui, nous sommes partenaires avec le SIAAP pour traiter de ces questions et l'agglomération s'était emparée avec ses partenaires de l'aménagement du lac, dont la première phase d'aménagement sera inaugurée le 21 mai prochain.

Je termine en vous indiquant que vous pouvez vous inscrire auprès de mon directeur de cabinet, Laurent SAUERBACH, pour une visite que nous organisons du centre de traitement de la SEMARDEL à Vert-le-Grand, ce qui permettra aux conseillers communautaires qui le souhaitent de découvrir l'envers du décor des déchets. Cela participe à un certain nombre de débats que nous avons ici sur la sensibilisation des élus communautaires et au-delà, de nos concitoyens, sur l'enjeu du volume des déchets et de leur traitement.

Voilà en quelques mots ce que je peux vous dire.

M. CLODONG.- Une précision que je viens d'apprendre : dans le cadre des 150 ans de l'impressionnisme, le Musée d'Orsay nous prête plusieurs tableaux de premier plan, dont des tableaux de Monet qui seront exposés dans l'atelier de Caillebotte à partir de la fin avril.

M. le PRÉSIDENT.- C'est un changement de pied, on s'en réjouit. C'est parfait. Ce sera une raison supplémentaire de revisiter la propriété Caillebotte.

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le PRÉSIDENT.- Il nous faut désigner un secrétaire de séance.

Nicole LAMOTH se propose comme secrétaire de séance.

(Mme Nicole LAMOTH est désignée secrétaire de séance.)



M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de débiter la séance par le vote sans présentation, ni débat d'un certain nombre de rapports dont le groupe RGE a considéré qu'ils pouvaient être adoptés. Si un membre de l'assemblée souhaite qu'il y ait débat, il y aura débat.

En premier, il s'agit du point concernant le vote du produit de GEMAPI 2024.

VI. VOTE DU PRODUIT DE GEMAPI 2024

M. DEGEN.- Une question de compréhension. Si j'ai bien compris, notre rôle est d'arrêter un produit qui s'élève à 2 314 941 €. On n'a pas la main, ce sont les services fiscaux qui vont le traduire en augmentation fiscale.

M. le PRÉSIDENT.- En produit et pas en augmentation.

M. DEGEN.- Sur la taxe foncière. Le taux sera appliqué par les services fiscaux. J'ai constaté qu'il y a des augmentations : même si on arrête un produit, il y a une augmentation sur la taxe foncière, la taxe GEMAPI.

L'autre question, pourquoi une augmentation de 0,05 % ? D'après mes calculs, cela ferait plutôt une augmentation de 0,29 % si je me base sur les montants de l'année dernière.

En conséquence, si le contribuable voit augmenter encore sa taxe foncière, je voterai contre.

M. COLAS.- Je suis presque en situation de conflit d'intérêt pour vous répondre et voter cette délibération, puisque le produit de la taxe GEMAPI est versé par l'intercommunalité au SyAGE, qui exerce en son nom cette compétence. On est typiquement dans le mécanisme de la contribution fiscalisée, qui existe pour le financement d'autres syndicats. Un établissement appelle une contribution, celle-ci est fiscalisée et donc le SyAGE appelle la somme que vous avez évoquée au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI pour le Val d'Yerres Val de Seine. C'est répercuté dans les taxes foncières au titre de la colonne GEMAPI. On appelle un produit, ce sont les services fiscaux qui le répartissent en fonction des bases. C'est valable pour toutes les contributions fiscalisées. Autrefois, ces contributions étaient levées, les produits étaient appelés par les communes, puisque ce n'est que depuis un passé récent que l'intercommunalité au titre de la loi a pris cette compétence. Ce sont les communes qui finançaient l'exercice de la compétence GEMAPI au travers de contributions fiscalisées.

Je n'ai pas en tête le niveau précis de la contribution de l'an dernier, je ne sais pas vous répondre entre 0,29 % et 0,05 % mais je sais que le SyAGE appelle en 2024 exactement le même niveau de contribution par habitant que ce qu'il appelait en 2023. C'est d'ailleurs le cas depuis le début du présent mandat.

La seule évolution de produits, puisque c'est une contribution qui est levée par habitant, est liée à la croissance démographique constatée sur notre territoire. Si on considère que l'on a des valeurs locatives qui augmentent de 3,9 %, c'est la réévaluation annuelle des bases, et que le SyAGE appelle un produit constant, cela signifie que l'on n'a pas d'augmentation de taux mais que vous verrez apparaître *a priori* une baisse du taux de la taxe GEMAPI sur les taxes foncières, puisque le taux s'applique aux bases, les bases augmentent, le taux n'augmente pas. Très vraisemblablement, loin de constituer une hausse en pourcentages, on assistera à une baisse.

A quoi cela sert-il ? *In fine*, chaque fois qu'il s'agit de lever l'impôt, la bonne question à se poser est : à quoi servent les contributions ? La GEMAPI c'est la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. L'intérêt d'un établissement comme le SyAGE est de mutualiser à l'échelle de l'ensemble d'un bassin versant, ce qui est le périmètre hydrographique cohérent, l'ensemble des moyens et des dépenses liés à l'exercice de cette compétence.

Entre l'opération de réhabilitation de la digue de la Fosse aux carpes à Draveil et l'opération en cours de finalisation sur le ru de la Navette à Montgeron, notre territoire du Val d'Yerres Val de Seine aura bénéficié de beaucoup plus d'investissements en deux ans au titre de la compétence GEMAPI qu'il n'aura contribué. A l'heure où l'on se parle, les habitants à Ozouër-le-Voulgis ou Chenoise-Cucharmoy, dans le bassin versant de l'Yerres à l'h00 de route d'ici, financent les travaux que nous réalisons sur le Val d'Yerres Val de Seine avec un niveau de contribution stable ; il est stable au SyAGE depuis désormais cinq ans.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 2 abstentions de M. DEGEN avec pouvoir de Monsieur PUJALS.)

M. le PRÉSIDENT.- Compte tenu des échanges, je vous propose, s'il y a d'autres questions sur les autres points qui pourraient être présentés sans débat, de les remettre à l'ordre du jour dans l'ordre qui était prévu initialement.

XVI. TARIFICATION ET VENTE DE PRODUITS DE PROMOTION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons la délibération sans débat.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XVIII. REGLEMENT DE FORMATION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XX. CHARTE INFORMATIQUE ET TELEPHONIE

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

XVI. DOCUMENT-CADRE POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE DANS L'ATTENTE DE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DEFINITIF « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération est nécessaire pour permettre aux acteurs associatifs de bénéficier de subventions avant l'adoption des nouveaux contrats de ville qui sont en cours d'élaboration. J'espère pouvoir vous les présenter en juin avec l'intégration du quartier des Mazières et avec une équation qu'il va falloir résoudre, puisque nous sommes en discussion avec l'Etat. Nous avons 20 % de population en plus en Essonne concernée par les contrats de ville, mais les crédits seraient augmentés de 6 %. Avec certains autres collègues présidents d'agglomération, nous avons considéré, pour des raisons à la fois pragmatiques parce qu'il faut que le contrat de ville soit sérieux mais aussi pour avoir un bras de fer avec l'Etat, qu'il était urgent d'attendre la signature et j'espère pouvoir vous la proposer en juin, en attendant cette délibération nécessaire.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention de M. DONEKOGLU.)

I. AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUR LE SDRIF-E- SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DE L'ILE-DE-FRANCE – ENVIRONNEMENT)

Mme HIDRI.- Un avis vous a été remis sur table avec l'amendement de l'Exécutif.

A titre liminaire, quelques éléments de contexte. En novembre 2021, la région Ile-de-France a lancé la révision de son schéma directeur régional environnemental (SDRIF-E). Le « E » pour mettre en exergue le côté environnemental. Ce schéma détermine l'aménagement du territoire d'ici 2040 pour les 12 millions de Franciliens qui y vivent. Il a pour objectif :

- d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles
- de déterminer la localisation des grandes infrastructures de transports et de grands équipements
- de favoriser le rayonnement de la région, notamment international.

Pour expliciter la procédure de concertation, puisque cela a fait l'objet de demandes lors de la commission, un avant-projet a été soumis aux collectivités en avril 2023. Le retour des territoires a fait évoluer le projet qui a été arrêté au Conseil régional le 12 juillet 2023. A compter de septembre 2023, les personnes publiques et notre agglomération ont été associées afin de transmettre leur avis. C'est d'ailleurs l'avis qui vous est présenté aujourd'hui sur table, qui vous a été transféré dans votre dossier.

L'adoption définitive du SDRIF-E devant intervenir à l'été 2024, l'avis de la communauté d'agglomération est ainsi soumis à votre vote. Je ne vais pas détailler ce qui vous a été transmis en annexe, mais juste préciser que des points très importants ont été repris par le projet SDRIF-E et notamment le désenclavement et les transports qui sont très importants pour nous. La CAVYVS avait d'ailleurs souligné dans l'avis sur l'avant-projet l'importance des enjeux d'accessibilité, de désenclavement et de développement des mobilités sur son territoire.

Ainsi le projet du SDRIF-E intègre deux demandes majeures formulées par notre agglomération, à savoir : la matérialisation de la prolongation de la ligne 18, notamment à Montgeron, et le franchissement de la Seine à Vigneux-sur-Seine afin d'augmenter l'accessibilité des habitants.

De plus, notre préoccupation sur le maillage des modes actifs, notamment le vélo, est particulièrement bien prise en compte au sein de ce schéma.

J'en profite pour faire un retour sur l'amendement qui pointe une vigilance particulière sur le tracé de la ligne V7bis prévue dans la seconde phase du déploiement du réseau Vélo Ile-de-France. En effet, un passage par la pelouse de Montgeron et par la forêt de Sénart est à proscrire car contraire aux enjeux de protection patrimoniale et environnementale inhérents à ces sites.

D'autres points essentiels ont été également repris par le projet de SDRIF-E, notamment la volonté de préserver notre géographie si particulière, à l'instar de ce qui est initié dans notre démarche viable PCAET. Ainsi, à titre d'exemple, l'orientation cadre du SDRIF-E expose bien les liaisons écologiques à conforter et les zones à protéger.

De plus, les nombreuses orientations reprennent la stratégie de développement économique qui est préconisée au sein de notre agglomération, par exemple l'orientation 110 correspond bien aux orientations de requalification des zones d'activité à dominante commerciale et artisanale.

C'est donc un avis favorable qui vous est demandé aujourd'hui, avec la réserve que les objectifs de progression démographique du territoire ne peuvent être atteints de façon durable et sans dégradation du cadre de vie que s'il est associé à un développement économique des activités et à l'accessibilité du territoire. Pour cela, une maîtrise foncière plus importante ainsi que des adoptions réglementaires sont attendues.

Un avis favorable avec réserve vous est donc proposé au vote.

M. DUPONT-AIGNAN. - J'ai deux remarques ou questions sur l'avis.

Ma première question porte sur les transports et l'enclavement. Je voudrais avoir des informations du président sur le fameux pont qui est une arlésienne. On parle beaucoup de la ligne 18 mais l'affaire du franchissement est vitale en termes de circulation. Est-ce qu'on insiste assez ? Je n'ai pas ce sentiment, mais peut-être est-ce parce que c'est déjà pris en compte.

Deuxième point fondamental et global, c'est la folie absolue du taux de croissance démographique imaginé par la région Ile-de-France : prévoir 15 % entre 2024 et 2040 alors que l'on était à 14 % entre 2000 et 2023, prévoir 740 logements en moyenne par an, compte tenu de l'enclavement qui

ne va pas changer démesurément, vu l'état d'avancement des projets d'infrastructures, et je ne pense pas que la ligne 18 arrive demain matin, vu la volonté de préserver les espaces naturels, vu notre refus, en tout cas pour Yerres, de la densification que l'on nous promet comme un miracle, cela me paraît totalement illusoire et contraire à la volonté de nos concitoyens.

Je ne voterai pas, même si je reconnais que la page 6 émet déjà une réserve sur ce scénario. Je pense que nous pourrions être beaucoup plus durs sur ce scénario de densification, de croissance de l'Île-de-France, toujours plus alors qu'en vérité il n'y a pas les moyens pour les gens de vivre correctement, de travailler correctement et de se déplacer correctement.

(Entrée en séance de M. Allouch et M. Battesti.)

Mme CIEPLINSKI.- Tout d'abord, je voudrais vous partager ma grande circonspection devant cet OANI : objet administratif non identifié. Je n'ai pas dit ODNI ni OJNI, ce n'est pas un objet démocratique non identifié ni un objet juridique non identifié car, pour moi, il n'est pas très démocratique ni vraiment valable juridiquement.

En effet, sur le plan juridique, j'aimerais bien savoir ce que vaut un avis émis et délibéré aujourd'hui, 4 avril 2024, après la fin de l'enquête publique qui s'est terminée le 16 mars dernier.

Ensuite, dans l'enquête publique, le commissaire-enquêteur mentionne un « avis non explicite » de la Communauté d'Agglomération émis par le Bureau de cette Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine en date du 8 décembre. Ce n'est pas le même texte qui a été pris en compte dans le cadre de l'enquête publique. C'est écrit noir sur blanc.

Peut-on avoir connaissance de ce mystérieux texte qui paraît peu explicite, en tout cas pour le commissaire-enquêteur ?

C'est une version de texte qui est inconnue, qui est quelque part entre l'avis sur l'avant-projet qui a été pris en compte dans le délibéré du 12 juillet et dont nous avons connaissance et le projet d'avis étudié et transmis à la commission le 19 mars.

Ce texte est issu d'une négociation entre maires et membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération, qui n'a pas fait l'objet de délibération dans les Conseils municipaux et qui n'a pas été rendu public. Cela me pose problème.

Autre problème démocratique que je décèle : on nous a signalé que le texte n'était pas amendable par la minorité en commission.

Enfin, le texte que l'on a reçu le 29 mars avant l'amendement de ce soir est un texte différent de celui qui nous a été transmis en commission et les membres de la commission n'ont pas été informés de manière explicite par écrit des changements entre les deux versions de texte.

Pour moi, par rapport à cet objet, il y a pas mal de soucis de procédure et vous savez que je tiens fortement à la démocratie qui se doit d'abord d'être transparente.

J'espère que j'aurai des réponses par rapport à ces questions.

Ensuite, sur le contenu de l'avis, il y a quelques avancées par rapport à mai 2023, mais il y a encore beaucoup trop de zones de flou sur des aspects écologiques qui sont pour nous autant de risques pour la qualité de vie de nos concitoyens.

Par rapport à la prise de parole de M. DUPONT-AIGNAN, je vais plutôt avoir une intervention inverse sur le pont, le franchissement de Seine, et je vais me réjouir de l'indication dans cette nouvelle version de l'avis que ce franchissement de Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine

soit indiqué comme « réservé aux transports collectifs et aux mobilités douces ». Pour moi, c'est une grande avancée.

J'aurais même ajouté, si j'avais la possibilité de faire un amendement, « de modeste dimension », mais je ne vais pas chipoter là-dessus. Pour moi, c'est une réelle grande avancée et je tiens à le souligner.

Ensuite, je vous remercie pour la présentation de cet amendement sur table concernant la ligne V7bis de ce que l'on va appeler le RER Vélo, même si, pour un document qui a eu tellement de versions, je me dis qu'avoir encore une version sur table non amendable est quand même un problème. Ces pistes capacitaires cyclables à très haute vitesse et qui sont très utiles et dont nous apprécions le déploiement ne doivent absolument pas contrevenir au patrimoine naturel, que ce soient les réserves de biodiversité ou le patrimoine de cette magnifique allée piétonne arborée dont nous avons la chance de jouir à Montgeron.

Merci pour cet amendement que j'aurais pu faire si néanmoins nous y étions autorisés.

Concernant l'inscription de la possibilité d'une branche de la ligne de métro 18 pour relier Orly à Boissy-Saint-Léger en passant par Montgeron et soit par Draveil, soit par Vigneux-sur-Seine, cela nous semble aller dans le bon sens pour désenclaver notre territoire de manière décarbonée. Néanmoins, nous avons noté les craintes d'associations environnementales telles que France Nature Environnement et nous manquons d'informations à ce stade pour complètement évaluer de manière certaine ce projet, et c'est bien normal parce que ce n'est encore qu'un avant-avant-projet, même une idée de projet.

Quelle est la suite du processus démocratique sur ce projet ?

Nous partageons avec vous, Monsieur DUPONT-AIGNAN, les réserves quant à la croissance démographique et à la densification. Nous avons un territoire avec des risques d'inondation, des réservoirs de biodiversité et il faut être vigilant. Néanmoins, nous considérons, nous l'avons exprimé au dernier Conseil Communautaire, que cela ne doit pas être une excuse pour limiter la production de logements sociaux, puisqu'il y a d'autres modalités que la construction ; l'achat et la réhabilitation permettent de produire du logement social.

Dans notre territoire, il est essentiel d'être plus exigeant que la région encore par rapport à l'objectif de zéro artificialisation nette. Il est intéressant que ce soit un vrai zéro concernant les réservoirs de biodiversité et les terres agricoles. C'est extrêmement important pour la souveraineté alimentaire de notre territoire. Nous avons peu de terres agricoles. Le peu que l'on a, il faut les conserver. Il est important pour l'avenir, un avenir pas si lointain, que nous puissions compter sur ces terres agricoles. Pour moi, il est essentiel de les sanctuariser.

En dernier et j'allais dire last but not least, nous irions beaucoup plus loin que cet avis dans les vigilances à la fin concernant les projets de port et d'usine à Vigneux-sur-Seine, ces pastilles violettes sur les cartes du SDRIF, qui sont en contradiction avec les orientations 12 et 16 sur la préservation des terres agricoles et 22 sur la préservation des berges.

Je reprends la dernière version du texte qui est pas mal formulé en partie. Page 6 de la dernière version remise sur table, il est indiqué : une vigilance toute particulière est portée par la Communauté d'Agglomération sur tout projet de développement sur la Plaine de la Saussaie, avec un impératif de prise en compte des enjeux environnementaux locaux, espaces naturels, zones inondables, et des incidences néfastes directes, notamment en termes de trafic routier et plus particulièrement de poids-lourds. Il est indispensable que tout développement d'activité sur ce

secteur appréhende le fait que la Plaine de la Saussaie, située en zone fortement inondable et faisant l'objet de plusieurs protections au titre du code de l'environnement, doit rester « majoritairement perméable et maintienne majoritairement des espaces naturels et agricoles ».

Je serais tentée, si nous étions vraiment en démocratie, de proposer un amendement pour supprimer « majoritairement » qui apparaît deux fois, ce qui donnerait : la Plaine de la Saussaie doit rester perméable et doit maintenir intégralement ces espaces naturels et agricoles.

Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Est-ce que Faten veut faire un premier tour de réponse ?

Mme HIDRI.- Sur ce qui a été évoqué par M. DUPONT-AIGNAN et vous-même, à savoir sur les réserves, si vous prenez les dispositifs et les considérants, il est clairement indiqué : émet un avis favorable avec réserves. Nous émettons un avis favorable, parce que les grandes lignes ont été bien actées par le SDRIF, mais il y a dans l'article 2 des réserves sur la croissance démographique. Ce n'est pas qu'un avis favorable, les réserves sont clairement exprimées sur la question de la croissance démographique ; on a aussi le SRHH qui pose des choses strictes. Les réserves sont clairement exprimées au sein de l'article 2. Je le dis parce que peut-être que cela n'avait pas été vu de cette manière-là.

Ensuite, sur la procédure, nous avons évoqué le sujet en commission, un avant-projet de délibération avait été délibéré en Bureau communautaire. Les choses avaient été exposées et ne semblaient pas poser de problème à ce niveau-là. Nous avons fait évoluer le projet, nous avons dit qu'il pourrait évoluer à la marge. Des petites erreurs avaient notamment été relevées, et c'est bien que tout le monde soit vigilant sur la ligne Boissy-Saint-Léger, qui ont été prises en compte.

Sachez qu'il n'y a pas de délibération sur le SDRIF-E par les communes. L'avis qui est pris au niveau communautaire intègre l'intégralité des avis des communes, parce qu'il n'y a pas de délibération commune par commune, c'est une délibération de l'agglomération et c'est aussi ce qui a rendu cet avis qui a beaucoup évolué, parce que nous devons prendre en compte cette décision collégiale d'intégrer les avis de toutes les communes pour qu'il soit le plus représentatif possible.

Pour le reste, je laisserai le Président apporter d'autres précisions.

M. le PRÉSIDENT.- En complément de ce qui vient d'être dit, l'avis qui est émis ce soir compte dans la procédure et ce qui est attendu par les services de la région et par la présidente de région, sachant que l'enquête publique c'est pour permettre aux citoyens de s'exprimer. Les institutions le font par délibération de leurs instances comme nous le faisons ce soir. Des échanges ont eu lieu en Bureau communautaire mais je m'étonne d'ailleurs que le commissaire-enquêteur puisse faire référence sur cet avis - cela m'avait échappé - mais c'est la délibération de ce soir qui compte.

Il y a trois questions auxquelles il n'a pas forcément été répondu, notamment la question des mobilités. Je précise que l'agglomération est favorable à un franchissement de Seine pour régler le désenclavement du territoire, que le franchissement peut s'opérer de plusieurs façons, de façon routière ou de façon ferroviaire. Nous estimons que la priorité doit être donnée au ferroviaire, parce que si la ligne 18 peut être étendue, c'est un masse transit qui offrirait des solutions à la fois plus environnementales et plus capacitaires pour le territoire que n'importe quelle autre solution routière. En revanche, si la solution ferroviaire ne voyait pas le jour, nous le saurons assez rapidement lorsque la SGP et l'Etat seront amenés à se prononcer sur les études qui vont être lancées

à la fin de cette année par Ile-de-France Mobilités et l'Etat dans le cadre du CPER et des crédits qui ont été votés à la région au mois de décembre dernier.

La position est de dire qu'il y a besoin d'un franchissement, à défaut routier s'il n'est pas ferroviaire.

Faten HIDRI avait répondu sur les enjeux de l'habitat, nous partageons la volonté de préserver un habitat de qualité et de ne pas densifier le territoire. Au cours des années passées, il y a dans toutes les communes un point stable de population où il y a besoin de construire. Les chiffres proposés par le SDRIF ou le SRHH sont supérieurs à ce qui est souhaité par le territoire. Nous l'avons exprimé lors du précédent Conseil Communautaire s'agissant du SRHH sur lequel nous avons émis un avis défavorable et en conformité nous le faisons sur le SDRIF.

Sur la Saussaie, vous avez le droit de formuler un amendement et même à l'oral. Il faudra que vous le reformuliez, mais si vous formalisez un amendement, je proposerai de voter contre en précisant qu'il s'agit de la Plaine de la Saussaie, c'est-à-dire les terrains qui appartiennent aujourd'hui à Haropa et qui sont sur Vigneux-sur-Seine, entre la voie ferrée et la Seine.

Vous savez qu'il y avait des projets très anciens d'activité économique sur l'entièreté du secteur et des projets auxquels le territoire s'est opposé de façon unanime.

Au moment où nous nous parlons, nous n'avons pas connaissance d'un projet de la part d'Haropa. Haropa a missionné un bureau d'études qui est actuellement en train de consulter les maires pour essayer d'élaborer ce que pourrait être une programmation sur ce site d'activité économique avec le principe, qui avait déjà été indiqué dans les échanges par le territoire, d'une préservation majoritaire des espaces naturels.

Je rencontrerai d'ailleurs le directeur d'Haropa prochainement et j'aurai l'occasion de lui faire part du point de vue personnel du Président qui, je l'espère, sera éclairé des échanges de ce soir et des échanges que l'on pourra avoir entre nous dans les jours et les semaines qui viennent.

Il n'en demeure pas moins que l'idée de figer totalement le port autonome me semblerait contre-productive, y compris pour des objectifs que vous pourriez partager ma chère collègue. Ces terrains sont en connexion directe avec un fleuve qui peut assurer des fonctions importantes de desserte de la zone centrale. C'est compliqué de le voir à l'échelle locale mais nous sommes là aussi pour voir les intérêts globaux de notre territoire, du département, de l'Ile-de-France et de la France, mais on a intérêt que le transport fluvial se développe dans notre pays pour réduire le nombre de camions sur les routes pour la desserte de la zone centrale, et qu'il puisse y avoir, liés aux activités portuaires, quelques équipements permettant le développement du transport, notamment pour la fourniture d'énergie des péniches demain. La question peut se poser.

On peut également se poser la question de la capacité des terrains d'Haropa à participer à l'enjeu de production d'énergie sur le territoire. C'est un objectif que l'on pourrait également partager. Ce sont des enjeux sur lesquels nous avons déjà eu l'occasion d'échanger avec Haropa avant qu'il ne lance la démarche initiée avec le cabinet d'études auquel je faisais référence.

Ces deux seuls exemples, à mon sens, ne permettent pas de valider votre proposition d'amendement car je pense que l'on se priverait de propositions. Au-delà de la question de l'emploi, qui n'est jamais secondaire parce qu'un emploi est un emploi et je ne pense pas que ce soit le territoire où il peut y avoir un développement massif d'emplois, c'est un secteur qui peut contribuer aux enjeux de transition écologique du Val d'Yerres Val de Seine et plus globalement de la région centrale.

Je pense que la position qui est proposée ici, qui est celle de la région Ile-de-France, est conforme au souhait que l'on peut partager ensemble. Si vous souhaitez maintenir votre amendement, je le soumettrai aux voix.

Je pense avoir répondu à toutes les questions ?

M. DUPONT-AIGNAN.- J'ai deux questions.

S'il n'y a pas la version ferroviaire, il y aura la version routière mais sera-t-elle réservée aux transports en commun ou avec une voie routière quand même pour les véhicules ? C'est une question que se posent nos concitoyens.

Deuxième question : a-t-on une idée du cumul des prévisions de logements des PLU de nos 9 villes pour les prochaines années ? Il serait intéressant de savoir si les 9 villes dépassent les 680 dans leur PLU ou sont de loin en dessous, etc. ?

M. le PRÉSIDENT.- C'est le PLH intercommunal qui permettra de fixer nos priorités. Le Conseil Communautaire a délibéré pour le lancement du PLH lors de la précédente séance. C'est une question qui animera nos débats dans les mois et années qui viennent, puisque l'échéance et la validation du PLHI sont prévues pour 2027. C'est à cette échéance-là que le territoire se prononcera sur le nombre de logements.

S'agissant du franchissement de Seine, le maître d'ouvrage fléché, qui est le Conseil départemental de l'Essonne, demande un franchissement routier avec le passage de véhicules et de transports collectifs.

M. DUPONT-AIGNAN.- Bien sûr qu'il y a le PLH intercommunal, mais sachant que cela fera vingt ans, il serait intéressant d'avoir pour l'ensemble des conseillers communautaires le nombre de logements prévus au PLU des différentes communes pour voir ce que cela fait globalement. Je le connais pour Yerres mais je ne le connais pas pour les autres villes. Il serait intéressant de voir ce que cela représente sans attendre le début des travaux.

Mme CIEPLINSKI.- Nous maintenons le fait de vouloir préserver les espaces naturels et agricoles de la Plaine de la Saussaie et donc la proposition d'amendement qui est de supprimer « majoritairement ».

Sur la question du pont, je veux être certaine d'avoir bien compris. Le département demande un franchissement ferroviaire et routier, mais l'agglomération....

M. le PRÉSIDENT.- Ou routier.

Mme CIEPLINSKI.- Mais l'agglomération, dans cet avis, dit bien « un franchissement réservé aux transports collectifs et aux mobilités douces ». Je me permets de le redire parce que c'est un point qui me paraît positif de cet avis.

M. le PRÉSIDENT.- C'est le document de la région que l'on vise, c'est ainsi que je le comprends. Il serait intéressant d'avoir un débat sur ce sujet ultérieurement.

M. DUPONT-AIGNAN.- Il me paraît important, quand on envoie un avis à la région, que l'on sache ce que l'on demande. J'entends ce que dit le Président, cela me rassure, mais ce qui ne me rassure pas, c'est ce que je lis. Soit on met « réservé majoritairement », si on veut, mais qu'il y ait une possibilité de transport routier, parce que si on promet un pont que l'on attend depuis quarante ans et qu'on ne peut pas l'emprunter en voiture, je pense que nos concitoyens seraient

décus. En tant que député de l'ensemble de la circonscription, je souhaite défendre l'usage aussi de la voiture qui n'est pas incompatible avec les transports en commun améliorés, au contraire.

Je souhaite que l'on mette que ce n'est pas réservé uniquement aux transports en commun. Madame propose l'inverse, mais nous sommes tous les deux pour la clarté, c'est ce qui nous réunit.

Deuxième point qui m'inquiète aussi : on nous dit que s'il y a une voie ferrée, il n'y aura pas de voiture. On peut avoir une ligne 18 avec une voie ferrée mais on peut peut-être aussi avoir le droit de prendre une voiture. C'est un débat fondamental pour nos concitoyens.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr d'avoir compris la dernière intervention. S'il y a voie ferrée, on peut avoir...

M. DUPONT-AIGAN.- Cela ne devrait pas être exclusif d'un pont routier.

M. le PRÉSIDENT.- Sur ce point, je pense qu'il y a une divergence d'appréciation qui ne figure pas dans le SDRIF qui est un document de programmation, dans lequel on doit prévoir toutes les éventualités, et donc le franchissement ferroviaire ou le franchissement routier. Ce sont ensuite les études qui sont conduites qui permettent de déterminer le mode qui est finalement retenu.

Si j'entends la position qui est exprimée ce soir, mais c'est extérieur à l'avis du SDRIF, c'est qu'il y a besoin et du ferroviaire et du routier. La position de l'Exécutif de l'agglomération et de l'Exécutif du département aussi est de dire : ferroviaire mais s'il n'y a pas de ferroviaire, il y a routier ; s'il y a ferroviaire, le routier n'est pas nécessaire.

Au moins l'avis du département avait été éclairé par un courrier que le président du département avait reçu du député de la huitième circonscription indiquant que le projet routier n'était pas nécessaire, puisqu'il ne verrait jamais le jour, puisque cela faisait effectivement quarante ans qu'on en parlait.

M. DUPONT-AIGNAN.- Il y a une ambiguïté.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu un courrier de cette nature.

M. DUPONT-AIGNAN.- Je serais heureux de le voir. En attendant, je pense que nos concitoyens vivent un problème de circulation, d'enclavement considérable et que la ligne 18 qui viendra dans cinquante ans sera positive, ou même avant, je le souhaite, mais dire que c'est ou l'un ou l'autre est une aberration, alors que l'on a besoin de pouvoir circuler entre les deux rives de la Seine. C'est un drame à Draveil, Vigneux et ailleurs.

M. le PRÉSIDENT.- En tout cas, ce n'est pas le sujet du SDRIF.

M. DUPONT-AIGNAN.- Si, c'est un avis du SDRIF. Il y a un avis réservé. Il faut bien que l'on envoie quelque chose...

M. le PRÉSIDENT.- S'il y a besoin de préciser la rédaction, je pense l'avoir fait à l'oral en indiquant : si à défaut c'est un projet routier, celui-ci doit permettre le passage des véhicules particuliers, parce qu'un pont réservé aux transports publics n'aurait pas de sens et ne serait pas validé par les procédures techniques puisqu'il faut qu'un investissement de cette nature, qui est très lourd, présente un intérêt.

Il faut bien évidemment que l'on regarde le bilan économique et environnemental d'un investissement. Si on ajuste des flux de transports collectifs, il n'y a pas de d'intérêt à réaliser l'investissement et donc il ne verrait pas le jour. C'est donc forcément cela. Je le précise à l'oral et on le modifiera dans la délibération si d'aventure la rédaction était trop directive.

J'ai compris que l'amendement était maintenu.

Olivier CLODONG a demandé une suspension de séance de cinq minutes, qui est accordée.

(Suspension du conseil de 19 h 59 à 20 h 05.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous invite à reprendre.

Olivier CLODONG m'avait demandé la parole. Je donnerai ensuite la parole à Céline CIEPLINSKI pour qu'elle présente son amendement, puis nous procéderons au vote.

M. CLODONG.- Au vu de l'importance du dossier et du débat que nous venons d'avoir et du fait aussi que nous avons eu, pour plusieurs d'entre nous, le rapport définitif sur table, qui est quand même un rapport important et qui engage notre agglomération sur beaucoup de points, il y a un certain nombre de zones d'ombre qui subsistent pour nous permettre d'émettre un avis ce soir.

Parmi les zones d'ombre, il y a le fait de la production de logements, ce qui est inclus dans l'ensemble des PLU de nos villes, puisque le chiffre des logements inclus dans le PLU pourra donner une indication très forte sur l'état à date par rapport à ce qui est demandé et par rapport à ce qui est exigé. Le rapport précise que 660 logements ont été demandés au précédent effort, que ces 660 logements ont été très compliqués à obtenir, n'ont d'ailleurs pas été obtenus, que l'on nous en demande cette fois-ci plus, alors que l'agglomération a été plutôt une bonne élève en la matière.

Tout cela pour dire qu'il y a un choix très important à faire et qui ne se fait pas, à mon avis, de notre point de vue et je parle des élus yerrois, en quelques minutes autour d'une table et en ayant le texte sur table.

La première proposition est la suivante : peut-on décaler le vote de ce point au prochain Conseil Communautaire ? Cela nous laisserait le temps de travailler dessus, au besoin de se retrouver et d'avoir les vrais chiffres et l'ensemble des chiffres contenus dans les PLU de nos 9 communes pour voir où on en est sur un plan chiffré, factuel et précis. Cela permettrait de faire la comparaison. Si ce n'était pas possible de décaler, dans ce cas les élus de Yerres s'abstiendront.

M. le PRÉSIDENT.- Je sou mets cette délibération au vote ce soir dans la mesure où, comme cela a été indiqué par Céline CIEPLINSKI, nous sommes au terme d'un processus, puisque l'enquête publique se terminait le 16 mars. Sachant qu'il n'y avait pas de réunion de Conseil Communautaire avant cette date, nous avons échangé avec les services de la région pour nous assurer que l'avis que nous émettrons ce soir sera bien pris en compte dans la mesure où nous nous sommes engagés à l'inscrire à l'ordre du jour de ce soir.

Le prochain Conseil Communautaire étant au mois de juin, il est clair que nous aurions été hors délai par rapport à la procédure, puisque la région doit elle-même délibérer et arrêter son SDRIF lors de la séance du mois de juin. C'est le calendrier que j'avais en tête.

Quant à l'autre demande concernant le nombre de logements, ne figurent pas les objectifs de construction par ville dans les PLU. Il y a des objectifs qui figurent dans des PADD et je pense que le sujet est que l'agglomération puisse fixer ses objectifs dans le cadre de son PLHI.

Céline CIEPLINSKI nous reprochait gentiment d'avoir envoyé un document qui faisait suite aux échanges du Bureau communautaire du mois de décembre et donc la question de cet avis sur le SDRIF mûri a fait l'objet de nombreux allers et retours pour tenir compte des positions de chacune des villes et pour obtenir, si possible, un avis unanime du Conseil Communautaire sur ce dossier, ce qui a donné lieu à des échanges au cours des trois derniers mois.

Lors de notre dernière séance, le Conseil Communautaire s'était exprimé de façon défavorable sur le SRHH en rappelant de façon précise la volonté du territoire de maintenir la population, ce qui nécessite des constructions de logements aux alentours de 600. 740 est le chiffre qui est demandé et que nous rejetons. Nous nous sommes prononcés dans le SRHH pour le maintien de la population de l'agglomération.

M. CLODONG.- Nous avons voté contre le SRHH la dernière fois pour ces raisons-là. Il y a une contradiction à voter ce soir contre...

Mme HIDRI.- On vote pour l'avis avec réserve.

M. CLODONG.- Oui, avec réserve, mais on vote pour. On fait un vote contre dans un cas pour le SRHH et un vote pour avec réserve, mais c'est un vote pour.

M. DUPONT-AIGNAN.- Pour notre part, nous nous abstenons et je veux appeler l'attention des membres du Conseil Communautaire qu'une réserve sur une délibération qui dit pour, ce sera perçu, à juste titre, par nos citoyens comme un pour. Cela veut dire que vous approuvez une logique de densification et d'augmentation de population excessive, sans avoir les infrastructures.

Une fois de plus, cela vient d'en haut, cela vient de la région qui a une politique folle de construction, une politique folle d'apport de population et la conséquence ensuite étant que c'est nous qui sommes obligés de faire. Nous avons refusé cette logique à l'égard du préfet dans le cadre du PLU. Chaque ville a un objectif de construction dans son PLU. Nous l'avons négocié à Yerres avec le préfet, je sais donc de quoi je parle. Cela veut dire que pour vos villes, vous vous engagez et vous dites « pour » avec une petite réserve. Je suis désolé, je pense que cette délibération est très dangereuse pour l'ensemble des villes de notre agglomération.

M. le PRÉSIDENT.- J'invite le Conseil Communautaire à se prononcer mais à faire le pari de l'intelligence de nos concitoyens qui savent lire le français et qui savent lire les documents. La région a émis un avis défavorable sur le Schéma régional de l'habitat lors de sa séance du mois de janvier et n'a donc pas approuvé les objectifs qui lui étaient proposés par l'Etat.

Le SDRIF est un document qui a fait l'objet de délibération de la région mais arrêté au final par le préfet de région et qui passe ensuite par arrêt du conseil d'Etat, si la procédure reste identique aux procédures précédentes. La région, je n'en doute pas, dans son expression du mois de juin, tiendra compte de l'avis que nous émettrons ici, et que cet avis est favorable avec des réserves.

Je ne pense pas que les réserves que nous émettons puissent emporter un avis défavorable sur le document général qui comporte d'autres points qui sont importants et intéressants, qui concernent le développement économique, les mobilités ; l'habitat étant un élément important mais la réserve est ferme.

Je ne pense pas qu'il faille simplifier les messages à l'excès, nos concitoyens sont capables de comprendre qu'on peut être favorable sur un document général et que l'on exprime deux réserves fortes et notamment sur le point qui a été abordé qui porte sur l'habitat.

Je donne la parole à Céline CIEPLINSKI pour qu'elle nous présente l'amendement.

Mme CIEPLINSKI.- L'amendement du groupe RGE concerne la fin du texte, page 6, relatif à la Plaine de la Saussaie située en zone fortement inondable et faisant l'objet de plusieurs protections au titre du code de l'environnement.

L'amendement est la suppression de « majoritairement perméable et maintienne ». Suppression de majoritairement et remplacement *des* espaces naturels et agricoles par *les* espaces naturels et agricoles.

M. le PRÉSIDENT.- Je pense que c'est clair.

Cet amendement est oral et il est valable. Je le soumetts au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement, qui est rejeté à l'unanimité avec 4 voix pour de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

M. le PRÉSIDENT.- Je soumetts au vote l'amendement de l'Exécutif sur la VL7, sur laquelle j'ai cru comprendre qu'il y avait un accord sur tous les bancs concernant son tracé.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Nous passons au vote sur l'avis global.

Mme CIEPLINSKI.- Nous exprimons les mêmes réserves que précédemment sur le processus démocratique, puisque les citoyens se sont prononcés en voyant que la personnalité publique associée de la Communauté d'Agglomération avait un avis non expressif. Cela ne nous paraît pas logique et pas démocratique, et parce que notre amendement a été rejeté.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et 11 abstentions de Mme BOUGEROL, M. CARBONNET – pouvoir M. GAUDUFFE -, M. CLODONG, M. DEGEN, M. DONEKOGLU, M. DUPONT-AIGNAN, Mme FALCONNIER, M. GAUDUFFE, Mme LAMOTH, M. LE ROUX, Mme ROUSSEAU NUSBAUM.)

II. PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) – ADOPTION DES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit d'une étape technique et l'étape politique sera ultérieure.

M. COLAS.- En matière de prévention de bruit, je m'y entends moins bien que Sylvie CARILLON qui est absente ce soir et je vous prie de l'excuser.

Il s'agit d'une première étape qui est celle de l'adoption des cartes de bruit qui va permettre, si nous délibérons favorablement, d'établir ce PPBE pour une période quadriennale, étant entendu que les modifications substantielles dans ces cartes par rapport à celles qui avaient été adoptées en 2018 tiennent au fait que les outils de mesures, qui ont été affinés et conformes aux normes européennes, nous permettent désormais d'avoir sans doute des données plus fiables que celles que nous avons à notre disposition antérieurement.

Mme CIEPLINSKI.- Par rapport à cette délibération, on voit qu'il y a des directives européennes et une union européenne qui protègent les concitoyens et je me réjouis, quelques mois avant les élections européennes, de voir que l'Union européenne se préoccupe de la santé de ses concitoyens, puisqu'on sait que le bruit a des impacts très négatifs sur la santé.

Il s'agit ici d'adopter les cartes de bruit stratégiques et ma compétence en la matière est assez limitée, mais je pense que nous aurons de larges débats sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement qui doit être délibéré dans cette instance avant le 10 juillet.

J'ai néanmoins une remarque et une question. La première remarque est de dire que nous sommes favorables à un couvre-feu étendu par rapport au trafic aérien d'Orly la nuit, à partir de 22 h 00 et jusqu'à 6 h 00, et que nous sommes favorables au plafonnement du trafic aérien.

Enfin, ma question : par rapport à ce plan d'action 2024-2028 qui va être délibéré ici avant l'été, j'imagine qu'il y a des travaux de bilan du précédent plan qui sont déjà pas mal avancés et des pistes qui doivent être pressenties, et je voulais savoir quelles étaient les pistes les plus importantes et les plus urgentes que vous avez notées.

M. le PRÉSIDENT.- Sur la dernière question, je vous propose de faire une réponse écrite. Vous êtes intervenue également sur la CCE d'Orly le 9 février dernier. Sachez que les élus du Bureau communautaire ont eu l'occasion, la semaine dernière, d'auditionner un certain nombre de personnalités pour se saisir de cette question importante pour notre territoire et sur les meilleurs voies et moyens de limiter l'impact en termes de bruit et de pollution de l'activité de l'aéroport d'Orly, en sachant qu'il y a un levier réglementaire que vous avez évoqué, il y a aussi un levier technologique sur l'accélération des changements des flottes d'avions. La volonté des élus du territoire est de trouver la meilleure voie en jouant sur ces deux leviers.

Pour ma part, j'ai eu l'occasion d'en parler au ministre des Transports et j'ai sollicité que ce sujet fasse l'objet d'un débat démocratique car je pense qu'il est suffisamment important pour qu'il aille au-delà de la réunion de la CCE dont personne n'a entendu parler en dehors de ses membres.

Si vous en êtes d'accord et si le calendrier s'y prête, j'essaierai de proposer une motion ou une position de l'agglomération lors du prochain Conseil Communautaire sur ce sujet, au mois de juin.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

III. ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION ET DE PROGRAMMATION DE SALLES DE SPECTACLES

M. DAMIATI.- Comme vous le savez, nous avons décidé en juin dernier de déléguer la programmation des spectacles sur le territoire, puisque le contrat arrive à terme. Un appel à candidats a donc été lancé. Un candidat a répondu au contrat de délégation de service public, il s'agit de la SOTHEVY, prestataire déjà présent sur le territoire, avec laquelle nous avons négocié les conditions. L'objectif est de rester dans le périmètre budgétaire que nous nous étions fixé, c'est-à-dire 1,2 M€, 1,3 M€ de subvention d'équilibre pour chaque saison. Le contrat est conclu pour 5 ans.

Nous nous sommes associés les services du cabinet Energia, que je remercie, pour nous aider dans ces discussions et dans ces négociations. Je remercie également l'Administration qui a fait un important travail durant ces négociations ainsi que Gaëlle BOUGEROL qui était présente à toutes les commissions de négociation.

Il s'avère que la SOTHEVY a donc répondu favorablement avec une certaine satisfaction, tant sur la partie qualitative que sur la partie budgétaire, aux exigences que nous lui avons fixées. Ce soir, il vous est donc proposé d'adopter le contrat qui a été proposé par la SOTHEVY avec une enveloppe de 1 300 000 € de subvention d'équilibre pour une programmation de 76 spectacles par an.

Il est à noter dans ce contrat une option pour la ville de Vigneux-sur-Seine qui, lorsqu'elle aura son équipement culturel, pourra également bénéficier du contrat de délégation de service public par la SOTHEVY.

Nous avons quelques nouveautés sur ce contrat, puisque nous avons demandé à avoir un renouvellement en termes de spectacles, notamment pour les plus jeunes. Il ne s'agit pas forcément du jeune public mais des spectacles plus jeunes, ce qui va être fait avec des spectacles qui vont être proposés au CEC de Yerres, notamment dans la salle du foyer, où l'on aura des concerts en mode debout.

Un festival de l'humour sera organisé sur le territoire avec une scène ouverte six fois par an qui sera gratuite et qui permettra d'accueillir des jeunes talents de la scène parisienne mais aussi d'ouvrir la scène à des acteurs locaux avec une grande finale qui, pendant le festival de l'humour, permettra au gagnant d'être en première partie d'une tête d'affiche pour la saison suivante.

Beaucoup d'humour et une programmation assez variée qui va d'ailleurs être présentée ce vendredi à l'ensemble des conseillers communautaires qui ont participé à l'élaboration de la programmation.

M. BASSET.- A la surprise générale, je vous annonce que nous sommes opposés tant à la DSP qu'au choix du délégataire.

On se pose des questions quant à la pertinence d'une DSP pour gérer les équipements de diffusion culturelle et de la programmation. Nous émettons donc les réserves les plus extrêmes, notamment en raison de certains effets pervers que nous avons pu constater depuis que la SOTHEVY gère le théâtre de Brunoy et le CEC de Yerres.

On pourrait raisonnablement penser que dans une ville, un théâtre ou une salle de concert est un équipement structurant au service de la population. Nous sommes obligés de constater que cela n'est pas le cas, parce que les associations locales n'ont quasiment plus accès à ces équipements. Les conditions de mise à disposition des équipements en question par le délégataire sont telles que la prise de risque financière et le montant demandé aux associations font que soit elles abandonnent leurs programmations, soit elles se retournent ensuite vers les villes pour demander des subventions d'équilibre.

A titre d'information, pour les associations, le tarif de location au théâtre de Brunoy est de 1 200 € par soirée. Cela paraît à peu près raisonnable de prime abord, mais le problème est qu'il faut rajouter entre 3 000 € et 3 500 € de frais de personnel obligatoires aux 1 200 € de location, si bien que l'on arrive à un budget qui dépasse les 4 000 €. Quelle association est capable de mettre en place ce genre de dépenses pour son spectacle de fin d'année ou pour toute autre manifestation ? Il n'y en a pas.

Dans ce cas, soit les associations abandonnent la programmation, soit elles se retournent vers la ville pour demander une subvention d'équilibre et là le groupe SOUMERE est champion du monde, parce que non seulement il est subventionné par l'agglomération pour la gestion des théâtres et pour la programmation, mais en plus il se fait une deuxième fois subventionner par les villes quand les associations veulent utiliser les équipements. C'est du grand art, il faut le reconnaître.

Autre point qui nous semble problématique dans tout cela, ce sont les tarifs. On est en droit de penser qu'à partir du moment où il y a financement public, on pourrait rêver au fait que ce financement serve à rendre plus abordables les différents concerts et que les populations du territoire les plus fragiles économiquement pourraient avoir accès à des têtes d'affiche, etc. Or cela n'est absolument pas le cas, puisque le prix moyen des spectacles sur les têtes d'affiche oscille entre 40 et 50 €. A quoi sert donc l'argent public ?

Ensuite, vous nous avez annoncé lors d'une précédente réunion que les taux de remplissage étaient merveilleux, puisque cela oscillait entre 90 et 95 % des capacités des salles, ce qui est effectivement

un très beau taux de remplissage, sous-entendu - ce n'était pas dit comme cela mais on l'a compris comme tel - que cette DSP est remarquable et fonctionne très bien. Sauf qu'il y a un problème : quand on remplit à 90 ou 95 % des salles de 500 et de 900 places avec des artistes qui ont des capacités de remplissage très largement supérieures, cela n'a rien d'un exploit, c'est la moindre des choses. Ces artistes qui ont cette capacité bien supérieure ont aussi des coûts bien supérieurs, ce qui fait que les spectacles en question deviennent non rentables, c'est-à-dire qu'avec de l'argent public, on finance un marché qui normalement devrait s'autofinancer. Là aussi, il y a problème.

Ensuite, dernier point non négligeable : quand on regarde la programmation, on est un peu surpris de constater que depuis le temps que la SOTHEVY travaille sur notre territoire, elle ne se soit toujours pas aperçue qu'il y avait des jeunes dans nos villes. C'est quand même un peu hallucinant. Quand ils font de la programmation jeune, ils en ont fait une il n'y a pas très longtemps au théâtre de Brunoy, ils étaient tellement à côté de la plaque qu'il a fallu qu'ils distribuent des invitations par paquets entiers afin que la salle ne ressemble pas trop au désert de Gobi. Il y a un léger problème de compétences à ce niveau-là.

Si l'on regarde toutes les programmations des années précédentes : pas de Rock, pas de Pop, pas de musique urbaine, pas d'Electro, pas de musique du monde. En gros, la diversité n'existe pas. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. DAMIATI.- J'imagine que vous ne serez pas surpris si je vous dis que je ne suis pas d'accord avec vos propos. Tout d'abord, par rapport aux associations, aussi bien sur la ville de Yerres que sur Brunoy, c'est plutôt l'exception en termes de location et les associations, au contraire, ont accès à ces salles avec en plus la mise à disposition de techniciens pour pouvoir les aider dans la réalisation de leurs spectacles. Vous citez deux salles sur le territoire, je vous rappelle que ce sont plus de sept salles qui sont gérées sur l'ensemble du territoire et que, à ma connaissance, ces demandes sont assez rares et, le cas échéance, elles sont plutôt traitées.

En termes de tarification, là aussi c'est un sujet qui revient chaque année sur la table. J'ai l'habitude de rappeler qu'il y a une programmation culturelle de la part des villes avec là aussi souvent des tarifs intéressants et même pour la programmation déléguée à la SOTHEVY. J'ai rarement vu des tarifs de l'ordre de ceux que vous annoncez et si c'est le cas, ce sont les plus hauts. En général, on a plutôt des tarifs attractifs pour des têtes d'affiche et, vous le disiez, des têtes d'affiche qui sont plutôt programmées dans des Zenith avec des salles beaucoup plus grandes mais qui nous font l'amitié de venir ici.

Vous avez raison, la culture est toujours déficitaire. C'est aussi un choix qui est fait et cet argent public est mis à disposition de l'ensemble de nos concitoyens pour leur permettre d'avoir un accès à la culture, à une culture de grande qualité.

En termes de diversité, je ne vous rejoins pas puisque nous avons des salles différentes et qui permettent d'avoir des programmations différentes, notamment en termes de variétés et vous parliez de Pop, de musique urbaine, de musique du monde. Je vous invite à regarder le programme de l'année dernière et celui qui sera présenté aux élus vendredi prochain, vous verrez qu'au contraire il y a une grande variété et cela fait partie de la qualité de cette programmation.

Nous avons sur notre territoire une véritable ADN qui est la culture. Le Président citait le salon des Impressionnistes à venir cette année, mais il y a aussi l'ensemble de la programmation que nous avons et je pense que l'on peut en être fier. Nos concitoyens sont aussi heureux de pouvoir assister à des spectacles de grande qualité avec des têtes d'affiche à proximité de chez eux.

Vous êtes à chaque fois en désaccord, mais les chiffres le prouvent en termes de fréquentation des salles. Ce soir, par exemple, Artus passe à Yerres et la salle est comble, pour vous montrer toute la qualité de la programmation.

Enfin, par rapport à ce que vous disiez en termes de moyens, la programmation est un vrai métier.

M. BASSET.- Justement !

M. DAMIATI.- Parce que c'est un vrai métier, il est intéressant de la confier à des professionnels pour avoir des spectacles différenciés, des spectacles de grande qualité et aussi des têtes d'affiche. Que vous le vouliez ou non, nos concitoyens sont heureux de venir voir Enrico Macias, Artus, Renaud, dans le registre du Rock, etc., sur notre territoire où la musique du monde est souvent programmée à la MAC d'Epinay-sous-Sénart. C'est un véritable atout pour notre territoire et cela fait également partie des qualités de vie de celui-ci.

C'est la réponse que je peux vous apporter mais j'imagine que vous ne serez pas d'accord. C'est un renouvellement pour cinq ans et ce débat, nous l'aurons peut-être pour la programmation et pas sur le renouvellement du contrat pour les cinq prochaines années.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

IV. AIDE FINANCIERE A L'ACQUISITION DE VELO

M. COLAS.- En complément des aides versées par Ile-de-France Mobilités, le coût envisagé pour notre agglomération, au regard des dossiers d'ores et déjà instruits par Ile-de-France Mobilités, s'élève à 15 000 € par an à périmètre constant. Nous espérons - cela s'inscrit dans le cadre de notre Schéma communautaire des circulations douces - que ce montant sera dépassé, ce qui signifie que les habitantes et habitants du Val d'Yerres Val de Seine s'équiperont massivement. Il s'agit de la déclinaison, au-delà des travaux sur la voirie, visant à créer des voies de circulation douce de notre Schéma pour encourager l'écomobilité.

Je pense que nous pouvons collectivement nous en féliciter.

Mme CIEPLINSKI.- Nous sommes évidemment très favorables au développement de la pratique du vélo sur le territoire. Néanmoins ce complément d'aide financière à l'acquisition de matériel neuf est-il vraiment le moyen le plus juste et le plus efficace pour développer la pratique ?

Nous regrettons qu'il n'y ait pas de progressivité de l'aide en fonction des revenus. Nous regrettons que l'aide concernant les vélos mécaniques soit réservée aux 15-25 ans. J'ai compris en commission que ces deux points étaient liés à des facilités et des simplifications de procédure administrative. Néanmoins, je me permets de le regretter.

Par ailleurs, je tiens à dire que le développement de la pratique du vélo va surtout se faire par d'autres axes, par le déploiement du réseau cyclable pour lequel on a voté à l'unanimité avec l'ensemble des pistes, mais pour lequel il y aura aussi besoin d'infrastructures et notamment des parkings à vélos sécurisés dans les points comme les gares. Par ailleurs, nous pensons qu'il est vraiment important et urgent de développer le marché de l'occasion des vélos, notamment :

- par des bourses au vélo plus fréquentes et plus nombreuses sur le territoire,
- par des possibilités de mettre en place des ateliers de réparation solidaires par exemple, participatifs aussi pour monter les compétences en réparation de vélo, surtout quand on s'aperçoit dans la plupart des cas, je m'inclus dedans, qu'il ne s'agit que de problème de

rustine, de pneu dans deux tiers des cas. Il faudrait donc développer des *repair* cafés, ce type d'atelier de réparation.

- développer également l'incitation à la pratique : la découverte du vélo à l'école, des animations vélo dans les villes pour promouvoir cette pratique le plus possible.

Nous n'allons évidemment pas bouder cette aide financière pour nos concitoyens, surtout que cela va dans le bon sens, mais il faut aller beaucoup plus loin pour développer la pratique du vélo.

M. COLAS.- J'apporte un élément de précision, parce que Céline CIEPLINSKI a raison quand elle dit que nous souhaitons simplifier l'accès à cette subvention. Nous nous sommes donc alignés sur les critères d'attribution d'Ile-de-France Mobilités. Si l'on veut inciter nos concitoyennes et nos concitoyens à acheter des vélos qui permettent de développer de nouveaux modes d'écomobilité, il ne s'agit pas de complexifier l'accès à cette aide. Si l'on veut que cela ait un effet levier, il faut que l'on arrive à demander la même chose que la région et pas des choses en plus, parce qu'à un moment on va désespérer les bonnes volontés, même si je trouve parfaitement louables un certain nombre des objectifs, notamment sociaux, qui ont été énoncés.

Sur le marché de l'occasion, je pense qu'il vit sa vie, c'est le principe même du marché de l'occasion. Pour qu'il y ait un marché de l'occasion, il faut aussi qu'il y ait un marché du neuf.

Sur les autres commentaires relatifs aux ateliers citoyens, etc., je suis parfaitement d'accord, mais je fais partie de celles et ceux qui considèrent que le changement ne doit pas venir que de la puissance publique. Si demain des citoyennes et des citoyens, et je le fais comme maire de Boussy-Saint-Antoine, veulent s'engager dans des démarches écoresponsables, veulent s'investir pour partager leur savoir, leurs connaissances, notre rôle est de leur faciliter la tâche, mais ce n'est pas à nous, à 52 dans la salle, de décréter les bonnes volontés. On peut les appeler, les accompagner, mais ce n'est pas une délibération du Conseil Communautaire qui fera que les comportements changeront. En revanche, ce que nous avons en partage c'est la volonté d'accompagner ce changement et cette délibération en est la preuve.

Mme JOURDANNEAU-FORT.- Nous organisons avec le SIREDOM une fois par mois des ateliers collaboratifs dans toutes les déchetteries pour réparer ces vélos et en faire la promotion. Je vous invite à aller voir sur le site du SIREDOM mais la prochaine date est le 13 avril, puis le 4 mai et ensuite le 1^{er} juin. C'est ce qui va dans votre sens et c'est déjà en cours. En principe, ces ateliers de réparation seront généralisés dans toutes les déchetteries.

M. le PRÉSIDENT.- Merci de cette précision.

Mme CIEPLINSKI.- Est-ce ouvert aux habitants côté SIVOM ? Et quand on dit « toutes les déchetteries », est-ce qu'il s'agit de toutes les déchetteries du territoire ?

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si on demande une carte d'identité pour y accéder. Je ne saurai pas répondre à votre question.

Mme JOURDANNEAU-FORT.- A préciser. Je ne sais pas non plus.

M. DAMIATI.- Sur le territoire de Crosne, avec l'association Abeilles et Entraide, on est en train de monter un projet pour avoir un atelier de réparation de vélos sur les terrains appartenant à l'Etat et géré par cette association qui fait du maraîchage. Elle proposera bientôt aussi des ateliers de réparation et de vente de vélos d'occasion sur le territoire, en parallèle avec ce qui se fait dans les déchetteries.

M. le PRÉSIDENT.- Je m'enquiers auprès du maire d'Epinay-sous-Sénart qu'il n'allait pas intervenir pour préciser les initiatives aussi sur sa ville, mais cela foisonne partout et c'est très bien.

Vos interventions montrent qu'il y a des initiatives un peu partout, qu'elles soient communautaires, locales ou associatives, et cela mériterait que l'on puisse les traiter à l'échelle de l'agglomération et les faire connaître à l'ensemble de l'agglomération.

L'agglomération Paris-Saclay a fait quelque chose de bien pour montrer tout le dispositif, on devrait peut-être s'en inspirer pour la lisibilité des circuits, etc. On pourrait prendre l'engagement de mieux faire connaître ces dispositifs auprès de nos concitoyens.

Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

V. VOTE DES TAUX TFPB-TFPNB-THRS-CFE 2024

M. COLAS.- Cette délibération s'inscrit dans la droite ligne du budget primitif que nous avons adopté, modulo des notifications des bases et des discussions que nous avons pu avoir avec les opérateurs en matière de déchets.

Pour ce qui concerne les taux hors opérateurs de déchets, il vous est proposé la stabilité sur le foncier bâti qui est attendu au regard de l'état que nous connaissons de nos bases fiscales, produit attendu à hauteur de 6,3 M€.

Sur le foncier non bâti, qui reste très marginal dans nos ressources, c'est un taux de 4,52, qui resterait inchangé pour un produit de 24 500 €, ce qui nous permettra de financer les aides aux acquisitions de vélo.

Le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est attendu à hauteur de près de 900 000 € et le seul mouvement opéré dans ce projet de délibération concerne la cotisation foncière des entreprises. Lorsque nous avons fait appel en 2023 au levier fiscal, nous avons un objectif de recettes que nous avons équilibrées entre la participation des ménages et la participation des acteurs économiques, participation des ménages au titre des taxes sur le foncier bâti et participation des acteurs économiques au titre de la CFE.

Nous n'avons pas pu atteindre notre objectif complet de recettes complémentaires s'agissant de la CFE, puisque l'évolution des taux de CFE est capée au titre du code général des impôts par des dispositifs nationaux.

Cette année, les dispositions fiscales au regard des moyennes constatées à l'échelle nationale nous permettent de porter le taux de CFE à 26,84 %. Nous sommes encore éloignés du taux cible qui était le nôtre, qui était au-delà de 28 dans notre prospective financière établie sur 2023, mais nous pouvons aller jusqu'à ce taux de 26,84 dans un souci d'équilibrage de participation à l'effort fiscal entre les assujettis aux taxes foncières et les assujettis à la CFE, pour un produit attendu de 11,8 M€, ce qui signifie une croissance de produits avec l'effet de base et avec l'effet de taux d'un peu moins de 1 M€ espéré sur l'exercice 2024.

M. CARRÈRE.- Démocratiquement, et c'est un problème que j'ai déjà souligné, je m'interroge sur le rôle des commissions de notre agglomération, puisque l'Administration a eu la gentillesse de nous envoyer rapidement les comptes rendus des commissions qui se sont tenus ces derniers jours. Je note que :

- commission des Finances, il y avait 15 absents et 9 présents

- commission aménagement durable, 16 absents et 9 présents
- commission cohésion sociale, 20 absents et 4 présents
- commission culture, 9 présents et 15 absents.

Je voulais juste faire observer ce point, parce que bien que l'on ait développé la visio quasiment systématiquement sur toutes les commissions, ce sur quoi je ne suis pas forcément d'accord parce que je pense que les échanges interactifs sont plus intéressants en présentiel, cela ne favorise pas la présence des élus dans les commissions.

Sur le sujet qui nous occupe, le groupe rassemblement des élus de la gauche et écologistes est attaché au service public, vecteur de justice sociale et à la promotion des politiques publiques progressistes pour l'humain et le vivant de manière générale. Nous n'avons pas d'allergie à l'impôt tant qu'il est juste, permet des politiques publiques de qualité et réduit les inégalités sociales.

Cette petite hausse d'impôts annoncée n'est évidemment pas réjouissante pour les entreprises et n'est jamais facile politiquement à défendre. Néanmoins, elle aurait pu être fléchée vers une nouvelle politique publique à la fois sociale et écologiste telle que la gratuité dans les transports en commun, mais nous y reviendrons au point 11 par exemple, ou bien si elle est accompagnée de garanties et qu'elle nous engage vers un véritable changement systémique alors que nous aurions pu dans ce cas la soutenir.

Nous l'avons dit, nous n'avons pas approuvé le budget 2024 tel qu'il avait été présenté, parce que nous ne le jugeons pas suffisamment engagé vers une véritable politique de transformation. Cette année, nous espérons que la préfète, qui vient de prendre ses fonctions, n'aura pas à redire sur le vote des taux comme ce fut le cas l'an dernier. Il est quand même inimaginable que les collectivités ne puissent plus maîtriser leurs recettes et donc leur politique publique, les contraignant à des choix dans les priorités au détriment des besoins des habitants de notre territoire.

En toute cohérence, nous ne pouvons approuver cette délibération et voterons contre.

M. GAUDUFFE.- Je rejoins M. CARRÈRE sur la remarque concernant la participation aux commissions. Plus on est nombreux, mieux c'est. Néanmoins, je voudrais quand même préciser, et je ne parlerai que pour la commission Finances, nous nous attachons à développer et à débattre de l'ensemble des points.

Concernant la délibération sur l'augmentation des taux, les points ont été, me semble-t-il, correctement débattus, les explications ont été données. Les enjeux concernant l'augmentation du taux de CFE, notamment la différenciation entre la majoration spéciale et l'augmentation de droit commun, ont été explicités.

A cette occasion, je voudrais remercier l'Administration qui fait un travail de préparation des commissions et un travail de pédagogie pour expliquer des choses qui ne sont pas toujours très simples à comprendre. Il me semble donc que même si nous ne sommes pas nombreux, trop nombreux, et je le regrette - je peux vous rejoindre là-dessus -, il me semble que pour la commission Finances notamment, toutes les informations sont données, expliquées et les réponses aux questions posées sont également fournies. Bien évidemment, je ne me prononcerai pas sur les commissions auxquelles je ne participe pas.

M. COLAS.- Une précision : il ne s'agit pas d'une délibération d'augmentation des taux mais d'une délibération de croissance et cela s'inscrivait dans notre trajectoire financière du seul taux de CFE. Les autres taux de taxes, notamment ceux auxquels sont assujettis nos concitoyens propriétaires, taxe sur le foncier bâti, demeurent stables.

Je partage évidemment la partie de l'intervention de Christophe CARRÈRE qui regrettait le fait que les budgets des collectivités locales et de leur groupement soient aujourd'hui devenus des variables d'ajustements, des stratégies budgétaires et fiscales de l'Etat bien contestables à certains égards. Je pense que nous en aurons malheureusement la triste illustration la semaine prochaine lors de la réunion du haut conseil des finances locales.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et 1 abstention de M. DONEKOGLU.)

VII. VOTE DES TAUX DE TEOM 2024

M. COLAS.- Nous avons sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine un héritage historique qui veut que les opérateurs en matière de collecte et de traitement des déchets ne soient pas les mêmes sur l'ex-Val de Seine et sur l'ex-Val d'Yerres, ce qui explique des trajectoires de taux qui sont différentes du fait des stratégies et de la gestion des organismes qui opèrent sur notre territoire.

Pour ce qui concerne le territoire de l'ex-Val de Seine, les taux que vous êtes appelés à voter sont en stabilité par rapport à l'exercice antérieur, taux qui demeurent stables pour la simple et bonne raison que, bien que les coûts de collecte aient augmenté parce qu'ils sont directement impactés par l'inflation, les coûts de traitement appelés par le SIREDOM sont en baisse. Ce jeu de vases communicants permet une stabilité des taux sur le territoire de l'ex-Val de Seine, étant entendu que les coûts de traitement appelés par le SIREDOM sont sans doute amenés à augmenter l'an prochain.

Nous faisons le pari de la stabilité pour éviter un effet yo-yo pour les contribuables qui verraient une baisse de la TEOM sur l'exercice 2024 mais une augmentation sur l'exercice 2025, puisque la mécanique que nous opérons sur le vote des taux de TEOM chaque année à l'agglomération, c'est de corriger les variations entre les contributions appelées sur l'année N, les produits levés sur l'année N et les contributions appelées sur l'année N-1, tout ceci devant être un jeu à somme nulle pour qu'aucun territoire, aucun contribuable ne soit lésé.

(Mme Bougerol et M. Dupont-Aignan quittent la séance à 21 h 00.)

Pour ce qui concerne les communes de l'ex-Val d'Yerres, l'opérateur est différent, aussi bien sur la collecte que sur le traitement, c'est le SIVOM. Ce dernier appelle cette année des contributions qui sont en hausse d'un peu plus de 6 % pour le territoire de l'ex-Val d'Yerres. Cette hausse reste inférieure à ce qu'ambitionnait d'appeler le SIVOM dans ses premières orientations budgétaires.

C'est au terme d'un travail de dialogue assez serré, conduit par le premier vice-président du SIVOM en notre nom, Olivier CLODONG, le maire de Yerres, que cette hausse des contributions a été ramenée à 6 % plutôt qu'à 12 % tel qu'envisagé initialement. Un gros travail de négociation, de partage de stratégie a été conduit par les élus et par les Administrations, que je veux remercier, de notre intercommunalité et du SIVOM, pour aboutir à ce résultat qui est insatisfaisant par essence puisqu'il appelle une hausse de l'effort des contribuables, mais une hausse bien moindre que celle qui était envisagée initialement par notre partenaire qui est le SIVOM.

Mme CIEPLINSKI.- Un héritage dont on se passerait bien concernant ces deux périmètres différents, et je crois que l'agglomération a manqué un moment historique au moment de la fusion Val d'Yerres Val de Seine... J'ai cru comprendre que c'était le moment réglementaire possible de

fusion des deux périmètres, mais je veux bien des explications sur ce lourd héritage et voir si on ne peut pas s'en passer bientôt.

C'est la plus grande dépense de fonctionnement de l'agglomération côté produit c'est-à-dire les impôts locaux qui pèsent sur nos concitoyens et là on appelle plus de 26 M€ si on réunit les deux périmètres. On pourrait presque dire qu'ils partent à la poubelle. Bien sûr, il faut collecter les déchets, bien sûr il faut gérer les déchets et bien sûr cela coûte de l'argent, mais le problème est que cela va être une hausse exponentielle si on n'a pas d'action à la hauteur des enjeux et ce ne sont pas des négociations au coup par coup qui nous permettront d'être à la hauteur des enjeux.

Il faut arrêter de produire de plus en plus de déchets. Cette année, côté SIREDOM, il y a une petite exception qui confirme la règle, cela va augmenter sans cesse si on ne fait rien, si on n'a pas de mesure forte. Le meilleur déchet, vous le savez, je prends plaisir à le rappeler à chaque conseil d'agglomération, c'est celui qu'on ne produit pas.

Au dernier Conseil Communautaire de février, je vous ai parlé de mon grand-père et de son fumier et du glanage. Aujourd'hui, il y a seulement 1 % du budget du SIREDOM - je parle des chiffres qui sont clairement indiqués dans la délibération - pour prévenir les déchets *via* les biodéchets et leur réemploi. C'est ridicule. Il faut absolument développer ces deux axes et je l'avais évoqué lors du dernier Conseil Communautaire. 1 % d'investissement pour produire moins et donc pour payer moins, peut-être pas moins mais au moins cesser d'augmenter à terme, ce n'est pas assez. Il faut investir davantage dans ces axes mais ce soir, pour changer, je vais vous parler de ma grand-mère.

Ma grand-mère avait des recettes pour faire sa lessive par exemple, sans acheter et sans produire de sur-déchets. Peut-être que vos grands-mères aussi. Je pense que c'était une pratique mais au-delà de la plaisanterie, nous avons sur le territoire des professionnels du zéro déchet qui pourraient former ceux qui sont dans nos Administrations au contact des concitoyens, dans les centres sociaux, dans les espaces consacrés à des pratiques de zéro déchet pour réduire la production de déchets au plus près du terrain.

Je pense que ce serait très utile de développer un axe de diminution des déchets évitables au niveau de l'agglomération.

Je ne vais pas vous reparler du rapport de la Cour des comptes, ma marotte, et je sais que les services ont une charge de travail importante, ils ne peuvent pas être partout sur le territoire à avoir de plus en plus de casquettes, de référents zéro déchet en plus de référents bidules et de référents trucs, mais je voudrais rappeler qu'il existe un dispositif des services civiques. Cela permet d'avoir des jeunes à la recherche d'activités qui ont un sens citoyen et civique, qui peuvent sensibiliser leurs pairs dans les centres de loisirs, qui peuvent renforcer les équipes dans les centres sociaux et qui peuvent faire des démonstrations, que ce soit de zéro déchet ou de compost, etc. Une fois formés, ces jeunes peuvent être des aides à la sensibilisation sur la réduction de nos déchets. Je pense que ce serait gagnant/gagnant. Les coûts ne sont vraiment pas élevés, moins élevés que l'aide à l'acquisition des vélos par exemple.

Voilà ma proposition pour cette délibération.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

M. DEGEN. - Je me suis abstenu sur l'augmentation de la GEMAPI car même si on dit que le produit reste identique, concrètement sur une taxe foncière pour les propriétaires, on aurait une augmentation de 50 %, ce qui n'est pas négligeable.

M. COLAS.- Mais non !

M. DEGEN.- On prend le pari aujourd'hui ? On se revoit l'année prochaine.

Vient se rajouter à cela cette taxe des ordures ménagères, qui va augmenter, ce qui va rendre le mille-feuilles particulièrement indigeste avec la cerise sur le gâteau, c'est la revalorisation des bases de l'Etat que l'on attend aussi.

Pour toutes ces raisons et pour être cohérent avec mon vote contre la construction de la déchetterie à Epinay-sous-Sénart - j'imagine que ces charges supplémentaires servent aussi à l'acquisition du terrain de la déchetterie - je voterai contre l'augmentation des taux de TEOM.

M. COLAS.- Je m'inscris complètement en faux sur l'augmentation de 50 % de la taxe GEMAPI, cela sort de nulle part. Le nombre de contribuables assujettis aux taxes foncières n'a pas tant varié cette année que la précédente. Si on appelle le même produit, *a priori*, si cela augmente pour tout le monde de 50 %, les gens dans l'administration du SyAGE qui nous accueillent ce soir vont faire la fête, puisqu'on aura beaucoup moins de difficultés à boucler le budget 2025 que ce que nous avons eu de difficulté à voter le budget 2024.

Pardonnez-moi de le dire, ces chiffres sont fantaisistes pour rester dans l'euphémisme.

Pour ce qui concerne les avis que nous pourrions émettre les uns et les autres sur le vote des taux de façon générale, on s'abstient tous ici ou on vote tous contre les contributions appelées par les organismes qui collectent et traitent nos déchets, on se fait plaisir mais il faudra quand même continuer à collecter et traiter les déchets.

J'ai toujours beaucoup de circonspection sur ces votes d'opportunité, d'affichage en disant : cela augmente, donc je ne vote pas. Je compte sur les autres qui sont responsables pour voter. En responsabilité, je vous appelle à voter ces taux parce que les habitantes et habitants du Val d'Yerres ont besoin que l'on collecte et que l'on traite leurs déchets. Il est beaucoup plus compliqué de gérer ces questions, et je réponds à la fois aux interventions de Mme CIEPLINSKI et de M. DEGEN, sans avoir la même considération pour elles.

Il est beaucoup plus compliqué de traiter ces sujets au long cours, et les élus qui sont en première ligne au SIREDOM et au SIVOM pourront le confirmer, que de se prononcer par un vote en disant : cela augmente et c'est dommage.

Pour dire concrètement les choses, il n'y a pas eu d'opportunité, et je suis le premier à le regretter, au moment de la fusion des intercommunalités, pour aligner un régime communautaire commun, du traitement et de la collecte des déchets pour la simple et bonne raison que si la loi le permettait, elle le permettrait de façon très théorique puisque SIVOM comme SIREDOM sont assis sur des périmètres antérieurs à l'existence même des intercommunalités et qu'un acteur majeur comme le Val d'Yerres Val de Seine qui sort du SIVOM ou qui sort du SIREDOM cela déséquilibre complètement le fonctionnement et le financement de ces deux institutions. Les coûts de sortie sont prohibitifs.

On est ici à se plaindre d'une augmentation de 6 % parce que dès lors que cela augmente c'est toujours trop, mais c'était inaccessible d'un point de vue pratique et financier que de créer les conditions d'une unification de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire de notre intercommunalité.

Un regret que l'on a en partage avec le Président, c'est qu'il y a une grande insuffisance de dispositifs légaux pour que les intercommunalités fassent valoir leur droit, parce qu'elles sont de plein

exercice. Je crois que les politiques que nous menons en commun le montrent, il y a vraiment un défaut du droit pour que les intercommunalités, dans ces organismes qui leur préexistaient, fassent valoir leurs droits pour conduire des politiques publiques. C'est toute la difficulté dans laquelle nous sommes ; nous sommes une chambre d'enregistrement. Progressivement, on monte en compétence, on intervient de plus en plus dans la gestion du SIVOM, du SIREDOM et Olivier CLODONG pourrait en témoigner mieux que moi sur les débats budgétaires sur 2024, mais force est de constater - il faut être lucide là-dessus - que nous sommes plus payeurs que décideurs en la matière et que la loi ne nous aide pas à faire autre chose.

La marge entre aucun pouvoir et le pouvoir que nous n'avons pas, c'est le poids politique que nous pouvons avoir et croyez bien que celui-ci a joué à plein dans les débats budgétaires sur le SIVOM en 2024, mais cela reste très parcellaire et insatisfaisant.

En matière de financement et de politique de déchets, nous sommes d'une certaine façon des rois nus du fait de l'histoire, ce qui n'empêche pas qu'il y ait de la volonté. Je caricature en disant cela, parce qu'il y a une ambition de cette intercommunalité en matière de déchets et de réduction de ceux-ci, comme en attestent d'ailleurs le soutien à la ressourcerie, les acquisitions de composteurs, etc.

Quant à l'augmentation mécanique du coût du traitement des déchets, il faut à la fois la regretter et en même temps nous en féliciter, parce qu'une grande part de cette augmentation mécanique du coût du traitement des déchets est liée à la montée en puissance de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). C'est une fiscalité écologique qui a précisément vocation à inciter l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels nos concitoyens. Vous m'entendez souvent parler de la responsabilité individuelle, j'ai toujours cru au principe de responsabilité et c'est justement parce que je crois en notre organisation collective qu'elle est toujours meilleure quand chacun individuellement prend ses responsabilités.

On a tendance, une tendance fâcheuse dans notre pays, à renvoyer systématiquement vers le collectif la responsabilité individuelle. Nos textes réglementaires et législatifs sont très lacunaires en matière d'encadrement des producteurs, des distributeurs, des industriels qui suremballent à volonté, mais le décideur en matière de production de déchets pour partie est le citoyen. Quelles que soient les bonnes volontés des élus, quels que soient les moyens qu'ils mettent en œuvre, la réduction de la production de déchets passe par nos comportements individuels.

M. ALLOUCH.- Je voulais rebondir sur la prise de position de M. DEGEN sur la déchetterie. Céline CIEPLINSKI vous a parlé de son grand-père, de sa grand-mère et moi je vais vous parler de mon cousin. Il se trouve que mon cousin a vu sa machine à laver tomber en panne, il se trouve qu'il n'a pas forcément les moyens d'en racheter une de manière directe, il se trouve que grâce à une déchetterie, il a pu récupérer une et parce que le territoire est bien organisé, il a pu travailler avec une société implantée dans son territoire, qui travaille sur les impressions 3D et qui a pu lui fournir la pièce qui était cassée. Cela a évité à mon cousin de racheter une machine à laver mais, au-delà de cela, de prendre un petit crédit qui, pour lui, avait de grosses conséquences, puisqu'il le faisait passer en surendettement.

L'histoire de mon cousin c'est l'histoire d'habitants du Val d'Yerres Val de Seine et aussi peut-être d'Epinais-sous-Sénart qui, grâce à la déchetterie... Je ne comprends d'ailleurs pas ce mysticisme autour de la déchetterie, c'est peut-être le nom qui fait peur, mais en termes d'utilité et de demandes des habitantes et des habitants de notre territoire, et d'Epinais-sous-Sénart en particulier, ce sera utile d'abord sur les questions d'emploi, sur le service rendu, ce qui évite d'aller jusqu'à Varennes-

Jarcy parce que l'essence coûte cher. Ce n'est peut-être pas votre cas, mais cela coûte cher de prendre un véhicule et d'aller jusqu'à Varennes-Jarcy. Cela permet de valoriser les déchets et cela permet de travailler sur la question du réemploi, sur les questions d'insertion et d'identité de notre zone d'activité qui, aujourd'hui, reprend des couleurs, qui était vouée il y a encore quelques années de cela à devenir un écoquartier en bordure de la forêt de Sénart et dans lequel une partie des EBC devaient être réduits à néant.

En misant sur une déchetterie, on mise sur l'emploi local, on mise sur le service public et on mise sur la question de gestion des déchets, du surendettement, de la qualité de vie et du pouvoir d'achat. En votant contre ce genre de projet, on est contre tout ce que je viens de dire.

M. CLODONG.- Je voudrais rebondir sur ce que disait Romain COLAS pour dire que d'abord rien n'est facile, parce que les négociations au SIVOM, pour passer de 12 à 6, dont 4 de base, il a fallu je ne sais pas combien d'heures de préparation et d'analyse avec l'Administration et les élus. Il y a eu beaucoup de réunions ensuite.

Il y a un point essentiel qu'il faut avoir à l'esprit : nous sommes minoritaires en voix au SIVOM, même si on votait tous ensemble, et cela a été le cas sur un certain nombre de points et notamment sur le refus de l'augmentation de la TEOM à 12 %, le reste des élus du SIVOM est majoritaire et fait plutôt front ensemble et sont plutôt liés par rapport à nous.

Je ne dis pas que ce qu'on a obtenu est merveilleux, mais ce n'est pas si mal par rapport au point de départ. Tout cela ne se fait pas d'un claquement de doigts et il faut aussi respecter ce travail, parce que c'est un travail important qui a été réalisé.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai souligné auprès d'Eric Woerth, qui est chargé d'une mission sur ces questions, la complexité locale et la nécessité de permettre aux agglomérations d'exercer pleinement leurs compétences.

Nous passons au vote sur la délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 7 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DEGEN, M. DONEKOGLU, M. GUIGNARD et M. PUJALS – pouvoir à M. DEGEN.)

VIII. EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES LIBRAIRIES

M. COLAS.- On vous propose une exonération complète pour les librairies bénéficiant du label « Librairie Indépendante de Référence » et exonération de 50 % de la CFE pour les commerces qui ne sont pas exclusivement des librairies mais dont plus de 50 % du chiffre d'affaires est lié au commerce de détail de livres neufs, pour un coût estimé pour notre intercommunalité d'environ 8 000 €.

M. CARRÈRE.- Quand je relis les textes du code général des impôts, je lis qu'*a priori* il faut plutôt que ce soit limité dans le temps et pas comme c'est fait là. J'aimerais que l'on m'apporte la précision si j'ai commis une erreur.

Concernant le texte, j'aurais souhaité que l'on rajoute « sur les librairies implantées sur le territoire » parce que ce n'est pas marqué.

M. le PRÉSIDENT.- On n'a pas le droit de prélever d'impôt en dehors du territoire.

M. CARRÈRE.- Oui, mais si une entreprise installe son Siège social dans notre périmètre, dans notre secteur, dans notre territoire et qu'elle a des librairies ailleurs, a-t-on la garantie qu'elle ne va

pas pouvoir taxer la CFE ici ? Il me semble que la CFE est portée au Siège de l'entreprise. Est-ce qu'on ne peut pas rajouter, sur la question des points de vente, qu'il faut que ce soit implanté sur le territoire ?

M. le PRÉSIDENT.- Cela pourrait être un Siège ici avec une librairie à l'extérieur.

M. COLAS.- On est sur une cotisation foncière, elle est assise sur le local.

M. le PRÉSIDENT.- C'est forcément le local commercial. On a regardé et on a identifié 6 établissements.

M. CARRÈRE.- Oui, mais je ne suis pas sûr que la notion de Siège social peut entrer en vigueur.

M. le PRÉSIDENT.- On regarde et on corrigera l'an prochain si jamais il y avait une erreur sur le sujet. On est d'accord avec l'objectif. L'Administration précise qu'il n'est pas nécessaire de le fixer dans le temps, mais j'espère que vous avez la même lecture du code général des impôts.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

IX. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024

M. COLAS.- On tire les conséquences du protocole fiscal et financier qui a présidé à la création de notre intercommunalité, pour un montant total de 57 481 €. C'est la totalité des mouvements qui sont concernés par ce projet de délibération. Quand on voit ces montants de 57 000 € annuels rapportés à 105 M€ de budget et qu'on se rappelle la douleur dans laquelle nous avons accouché, on se dit qu'il est bien que le temps passe.

M. le PRÉSIDENT.- Sur ces paroles sages, je soumetts au vote. C'est l'avant-dernière année.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

Mme CIEPLINSKI.- Là au moins l'héritage a une fin.

X. CONVENTION D'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ENTRE EAU DU SUD PARISIEN, SAUR ET LA CAVYVS

Mme COTTE.- Nous avons une coexistence sur notre territoire de deux réseaux, un réseau de distribution d'eau et un réseau de transport. Le réseau de distribution nous appartient et le réseau de transport est géré par Eau du Sud Parisien. Il nous est apparu nécessaire, pour la gestion et l'exploitation de ces réseaux, de conclure une convention que nous vous proposons ce soir d'approuver. Cette convention est tripartite, c'est-à-dire qu'elle est conclue entre la Communauté d'Agglomération, Eau du Sud Parisien mais aussi notre actuel délégataire, sachant qu'un éventuel futur délégataire serait substitué à SAUR si d'aventure il y avait un changement de délégataire.

On organise donc la planification des travaux, la transmission des données, des relevés contradictoires des dispositifs de comptage sur l'ensemble du territoire par le biais de cette convention.

M. CARRÈRE.- Une remarque dans la convention en page 7, dernier paragraphe, il est marqué « Eau du Sud Paris 1 » au lieu de « parisien ».

Puisqu'on parle d'Eau du Sud Parisien, je pense que tous les élus ont été destinataires d'un courrier de Philippe RIO se plaignant de la disparition des censeurs dans la nouvelle forme juridique

adoptée par Eau du Sud Parisien. C'est pour vous informer, puisque c'est le mandat que vous m'aviez confié, qu'avec probablement la disparition des censeurs à Eau du Sud Parisien dans sa nouvelle structure juridique, je ne pourrai plus exprimer mes aboiements auprès de ce Conseil d'administration.

M. le PRÉSIDENT. - C'est l'occasion pour moi de vous remercier du travail que vous avez réalisé. Vous avez toujours été présent et à chaque fois vous avez pris soin de vérifier auprès de moi la position que vous pouviez défendre, ce qui était élégant et conforme au pacte non écrit mais qui était lié à votre représentation.

Effectivement, j'avais noté que vous aviez été « licencié » par Suez et je le regrette, parce que cela avait au moins le mérite de vous occuper à autre chose qu'au Conseil Communautaire.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

XI. CONVENTION DE GESTION ET FINANCEMENT DU PASS'LOCAL CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE/COMUTITRES

M. le PRÉSIDENT. - Il y a un coût pour la collectivité de 240 413 € qui correspond à cette convention et à la distribution de 3734 titres de transport et 135 000 validations.

Mme CIEPLINSKI. - Vous proposez la possibilité aux plus de 65 ans de circuler gratuitement sur un périmètre donné de bus dans notre agglomération, sachant qu'ils bénéficient tous déjà de 50 % de réduction de Passe Navigo, ce qui leur fait un abonnement annuel de 432 € par an s'ils prennent la zone 1 à 5, la plus extensive, ce qui n'est pas nécessaire au sein de l'agglomération. Parmi eux, il y a des bénéficiaires du forfait Améthyste qui sont limités à 156 € par an pour un Navigo de 1 à 5 et beaucoup moins s'ils prennent 3 à 5. Cela veut dire qu'une personne de plus de 65 ans à la retraite, gagnant par exemple plus de 60 000 € par an, pourra bénéficier d'un abonnement gratuit au bus de notre agglomération grâce à cette délibération.

Je veux juste vous faire réfléchir un peu à cela, à comparer avec un scolaire ou un étudiant qui, grâce aux aides et au Passe Imagine'R, paie 365 € par an pour aller à l'école en bus même si ses parents sont smicards.

A comparer avec un demandeur d'emploi simple, qui n'est pas titulaire de l'ASS ou de la CSS, qui paie 1 036,80 € annuels pour un Passe Navigo. Oui, c'est le double d'un actif ou d'un sénior, effectivement, puisque le Passe Navigo zone 1 à 5 est à 86 € mensuels, et qu'il n'y pas de réduction de 50 % pour un chômeur qui n'est pas titulaire de l'ASS, qui n'est pas titulaire de la CSS. Est-ce juste ?

Monsieur D de 65 ans, par exemple, gagnant plus de 60 000 € par an voyage gratuitement dans l'agglomération à compter de la retraite pour ses loisirs alors que Mme N qui cherche un emploi doit payer le prix fort ou alors se priver de déplacement pour ne se faire rembourser que sa convocation à un entretien de recrutement au coup par coup par France Compétences, parce que cette possibilité existe bien évidemment.

Quand j'ai demandé en commission pourquoi ce critère de gratuité sans condition de ressources est mis en place pour cette délibération pour les plus de 65 ans et pas pour d'autres catégories comme les demandeurs d'emploi, on m'a répondu que c'était la reconduction de l'existant. Cela ne me

convainc pas tout à fait, je pense que l'on peut s'interroger sur des questions de justice sociale et aller plus loin.

Cette mesure ne me paraît pas très juste socialement, elle coûte quand même 240 000 € par an, ce qui n'est pas rien. Elle permet de rémunérer Comutitres, dont je ne sais pas quelle est la bonne gestion, elle fait une surcharge de travail pour nos CCAS qui doivent gérer tout l'administratif concernant cette mesure du Pass'Local et pour quelle raison ? Ce n'est pas clair pour moi. Pour quel effet pour la collectivité ? Ce n'est pas très clair pour moi. En tout cas, elle n'est pas à la hauteur des enjeux de changement que l'on attend aujourd'hui, parce que ce n'est pas cette mesure qui fera laisser la voiture et réduira le nombre de voitures individuelles en circulation dans l'agglomération. Or l'heure n'est plus aux petits pas, il faut changer les paradigmes, il faut avoir des mesures fortes pour une transition qui soit évidemment écologique mais également juste socialement.

Réduire la part de l'automobile individuelle est un impératif et c'est aussi un impératif écologique mais aussi de santé publique à l'heure où il y a en France, on ne le dit pas assez, 40 000 morts par an des suites de la pollution de l'air liée aux particules fines. Parmi ces 40 000 morts par an, je n'ai pas trouvé les statistiques de notre territoire d'agglomération, mais je pense qu'on peut voir que la pollution tue, nos voitures tuent. Monsieur DUPONT-AIGNAN a quitté la séance, mais lui qui plaide la voiture individuelle, il faut penser aux conséquences sur la santé des concitoyens. Je trouve cela extrêmement inquiétant.

Aujourd'hui, nous avons besoin de transports collectifs qui fonctionnent bien, et je renvoie aux questions orales de notre groupe, avec de la fiabilité et de la lisibilité et si une gratuité est instaurée de déplacement par bus dans l'agglomération, alors elle doit permettre de changer nos pratiques, nos usages en matière de mobilité.

Vous le savez, le groupe RGE est persistant dans cette revendication depuis le début du mandat : la gratuité des bus de notre agglomération pour toutes et tous. Monsieur le Président du conseil d'agglomération, vous avez d'ailleurs reçu au moins deux courriers dans ce sens de la part de Crosne Village écocitoyen et de la part de l'association Montgeron en commun.

En France métropolitaine aujourd'hui, l'observatoire du transport gratuit dénombre 45 territoires de bords politiques différents dont plusieurs Communautés d'Agglomération de différentes tailles qui ont fait ce choix-là. C'est le cas par exemple de Dunkerque, de la Communauté d'Agglomération de Niort qui ont franchi le pas ; Niort l'a fait en 2017. En 2022, après 5 ans de pratique, l'agglomération témoigne que 85 % des nouveaux usagers des bus à Niort se déplaçaient en voiture avant 2017, que le nombre de voyages par bus a augmenté de 25 %, que la mise en place de la gratuité des transports par bus a incité la moitié des habitants à réfléchir à leur mode de déplacements individuels et 30 % a modifié leurs pratiques. Pourquoi pas nous ?

Nous vous proposons donc de déposer un amendement oral à cette délibération sur la deuxième ligne de la première page en supprimant « âgés de plus de 65 ans » afin que la phrase soit : que la Communauté d'Agglomération apporte une aide à ses administrés en finançant le dispositif de Pass'Local.

Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT.- On parle de la convention Comutitres et on a débordé, mais c'est une intervention d'appel, si je puis me le permettre, sur le sujet du financement dans les transports, qui est un sujet passionnant.

Je me permettrai d'abord de corriger des erreurs dans votre intervention en vous précisant que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une réduction de 75 % sur leur Passe Navigo et que d'ailleurs...

Mme CIEPLINSKI.- S'ils sont titulaires de l'ASS ou de la CSS.

M. le PRÉSIDENT.- ... la quasi-totalité des Franciliens aujourd'hui peuvent avoir des réductions sur leur abonnement. La réalité est que de nouveaux Passe ont été créés récemment, postérieurement au Pass'Local sur le territoire : le Passe Navigo Junior pour les moins de 10 ans et le Passe Navigo Sénior pour les plus de 62 ans.

Si j'avais envie de faire une réponse méchante, je vous répondrais ce soir que je vais adresser un courrier à toutes les personnes de plus de 65 ans de l'agglomération en leur transmettant vos propos demandant la fin de la gratuité.

Mme CIEPLINSKI.- Ce n'est pas ma demande. C'est l'extension à toutes et à tous, au contraire !

M. le PRÉSIDENT.- Je prends avec sérieux votre remarque.

Le Pass'Local a été créé à la base par l'agglomération du Val de Seine et c'était principalement destiné, si j'en ai bien compris la philosophie, à des personnes qui n'avaient pas forcément de véhicule, parce que plus on arrive dans l'âge moins on a de véhicule pour des raisons physiques, au-delà des raisons écologiques, et parce qu'il n'existait pas à l'époque de tarif régional notamment Passe Navigo Sénior à tarif réduit.

Le dispositif a été ensuite étendu au Val d'Yerres en 2019-2020 par mesure d'équité territoriale.

M. CARRÈRE.- Cela n'a pas été simple.

M. le PRÉSIDENT.- On voit, et c'est l'intérêt de cette convention, que le dispositif prend et que l'on a de plus en plus de personnes qui l'utilisent, ce qui a un impact budgétaire qui n'est pas neutre et qui mérite que l'on évalue le dispositif et que l'on s'interroge par rapport à certaines choses, sans réduire les droits de qui que ce soit.

Je ne sais pas si tous nos usagers sur le territoire ont connaissance des différents titres mais j'ai demandé à l'Administration que l'on regarde le nombre de passages par personne ayant un Pass'Local pour voir combien de fois on l'utilise par mois ou par semaine, parce qu'il y a évidemment un coût à l'usage - il n'y a pas de forfait, l'agglomération ne paie que si on s'en sert -, pour voir l'usage qui en était fait et si certains des usagers n'avaient pas intérêt à basculer sur d'autres dispositifs. C'est vrai qu'il y a d'autres catégories d'usagers qui peuvent être intéressés, qui sont dans une situation économique plus fragile et qui peuvent avoir intérêt à un tarif réduit.

Je précise que c'est un dispositif volontaire de l'agglomération qui a une compétence limitée, puisque c'est Ile-de-France Mobilités qui est l'autorité organisatrice en Ile-de-France.

Contrairement aux exemples que vous avez cités, Dunkerque, qui a de l'argent, a pu faire comme Niort grâce aux assurances qui ont des versements mobilité de la part des entreprises qui leur permettent de financer la gratuité des transports pour rien, parce que cela ne coûte rien. En Ile-de-France, on n'a pas ce système. Sur les 12 milliards de transport, 4,5 sont apportés par les entreprises et 3 milliards sont apportés par les usagers. Je ne vois pas comment on peut s'asseoir sur 3 milliards de recettes alors même que le vrai sujet est le développement de l'offre.

Je crois que l'on peut se retrouver sur la nécessité d'augmenter le nombre de kilomètres commerciaux des bus sur le territoire et que c'est la vraie inégalité qui peut exister aujourd'hui à

l'intérieur de notre agglomération et entre notre agglomération et les autres territoires, entre ceux qui ont la chance d'avoir un transport collectif et qui peuvent, pour 86 € par mois avec le Passe Navigo, avoir accès à une offre très étoffée et ceux qui, malheureusement, n'ont pas cette possibilité parce qu'il n'y a pas d'offre de transport public.

C'est une différence d'appréciation, mais je préfère que l'on se batte sur le développement de l'offre plutôt que sur l'augmentation de la demande au travers du tarif. Montpellier a assuré la gratuité des transports à la fin du mois de décembre. C'est certes une grande métropole de 300 000 habitants, mais la tarification des usagers est de 30 M€. Là on est à 3 milliards ou 3,5 milliards en Ile-de-France.

Mme CIEPLINSKI.- On parle des bus de l'agglomération et pas au niveau de la région.

M. le PRÉSIDENT.- 300 000 habitants et 12 millions d'habitants, il y a 40 fois plus d'habitants en Ile-de-France. Il y a un effet 100 sur les recettes, parce qu'on a une masse transit, c'est-à-dire le réseau ferroviaire est beaucoup plus coûteux à exploiter, qui est emprunté par beaucoup plus de monde que le réseau routier (tramway ou bus) qui existe dans tous les exemples que vous avez cités. C'est un combat qui est noble mais qui ne semble pas juste au regard des objectifs que l'on peut partager à la fois socialement et écologiquement.

Nous aurons l'occasion d'en reparler. Je vous demande d'entendre que je suis d'accord pour considérer que compte tenu de l'ampleur que le dispositif a pris, il est normal que l'on en fasse l'évaluation.

Mme CIEPLINSKI.- J'ai entendu. Pour les chômeurs qui ne sont pas bénéficiaires de l'ASS ni de la CSS, il n'y a pas de réduction à 75 %. Là, il faut vraiment que vous vérifiez vos sources.

M. CARRÈRE.- Un jeune de 27 ans qui sort de l'école, qui recherche un emploi, ne bénéficie pas non plus de réduction.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a quelques trous dans la raquette.

M. CARRÈRE.- La question derrière, si l'on veut prendre un aller et retour sur le bus sur notre territoire, le tarif normal est de 5 € aller et retour pour l'utilisateur. Cela pose question car comment peut-on inciter les gens à prendre le bus ? C'est un coût énorme si on le rapporte à l'utilisateur et si on veut utiliser cela une dizaine de jours par mois, cela représente déjà plus de 50 €, ce qui est monstrueux.

M. le PRÉSIDENT.- On a intérêt à prendre un abonnement qui n'est pas cher compte tenu de l'étendue du réseau qui est offert.

M. DEVERNOIS.- Il n'y a pas que des retraités qui touchent 60 000 € par an.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a des retraités pauvres. On doit regarder plusieurs critères, notamment en fonction de la mobilité, de l'objectif économique, etc.

Nous passons au vote.

Mme CIEPLINSKI.- Et l'amendement ?

M. le PRÉSIDENT.- Je n'ai pas souvenir que vous ayez déposé un amendement.

Mme CIEPLINSKI.- Oui, à l'oral.

Il suffit de supprimer pour « les plus de 65 ans » et ainsi c'est ouvert à toutes et tous les administrés.

M. le PRÉSIDENT.- Je trouve que ce n'est pas assez ambitieux. On devrait payer les gens qui prennent les transports publics.

M. CARRÈRE.- C'est une idée !

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si l'amendement est clairement établi ? On peut voter sur ce type d'amendement dont vous avez compris que je propose le rejet, parce qu'il n'est pas prévu à la convention.

Il est procédé au vote sur l'amendement du groupe RGE.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement, qui est rejeté à l'unanimité avec 4 voix pour de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

M. le PRÉSIDENT.- L'amendement est rejeté.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XII. CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. le PRÉSIDENT.- Sylvie CARILLON n'est pas là et Romain COLAS s'est absenté.

Il s'agit principalement de délibérer sur les séances de travail de cette commission et sur le planning de celle-ci. Les objectifs sont rappelés dans la délibération.

Mme CIEPLINSKI.- La composition de cette commission pose deux problèmes à notre groupe. Nous avons proposé que la minorité soit représentée en commission. On nous a répondu d'une part que ce n'était pas envisageable et, d'autre part, il y a toujours ce problème de périmètre concernant la gestion des déchets.

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté Val d'Yerres Val de Seine, selon cette délibération, ne couvrira que le périmètre des communes de Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Draveil. Pourquoi ? Parce que ce sont les communes pour lesquelles il y a la compétence collecte.

Cela veut dire que les 6 autres Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Yerres sont couvertes par le programme de prévention du SIVOM sur lequel on n'a aucun pouvoir, vous l'avez rappelé. Vous avez dit, Monsieur CLODONG, que l'on était très minoritaire dans cette instance mais, malgré tout, nous devons payer, ils gèrent quand même nos déchets, et je pense que nous devons avoir des actions volontaristes y compris sur cette partie de territoire sur « éviter de produire du déchet ». Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Je trouve que dans le cadre de cette commission, composée de personnes compétentes qui sont appelées à siéger, on pousse l'absurdité d'avoir deux périmètres à son paroxysme. Cela veut dire que les 6 autres communes de l'agglomération abandonnent tout pouvoir au SIVOM en matière de diminution de la production de déchets alors que, évidemment, le SIVOM n'a pas intérêt à ce que les déchets diminuent puisqu'il est rémunéré comme cela. Je ne comprends pas.

Ma proposition c'est qu'à minima, le programme local du SIVOM soit adapté au territoire de l'agglomération *via* consultation de cette commission et que les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Yerres siègent à cette commission et puissent intervenir sur leur propre programme. Il n'y a pas que des actions qui doivent être menées par les syndicats, il peut y avoir des actions autres.

M. le PRÉSIDENT.- J'entends votre remarque et vous avez noté vous-même la différence entre les deux territoires, compte tenu de ce que nous avons eu l'occasion d'aborder tout à l'heure. Par conséquent, il me semble que l'association des conseillers communautaires doit se faire dans la commission aménagement. Je m'engage à ce qu'il puisse y avoir un débat nourri dans cette commission qui permette d'aborder le sujet sur les deux territoires du SIVOM et des communes de l'ex-Sénart Val de Seine sur lesquelles nous avons la compétence en direct pour que vous puissiez faire part de vos remarques de façon la plus large possible. Je ne vois pas d'autres propositions à faire à ce stade.

C'est un sujet qui mériterait que la commission soit élargie à l'ensemble des conseillers communautaires. Le sujet est suffisamment important pour que l'on puisse élargir à l'ensemble des membres.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

M. le PRÉSIDENT.- L'Administration me faisait remarquer que l'article 6.6 de notre Règlement intérieur invite à déposer les amendements 48 heures avant la séance, sinon c'est laissé à l'appréciation du président. Vous noterez que j'ai fait preuve d'une grande mansuétude ce soir.

(M. Clodong quitte la séance à 21 h 47.)

XIII. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE ENTRE L'EPFIF, LA VILLE DE MONTGERON ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. le PRÉSIDENT.- C'est pour se mettre en conformité avec la délibération de la ville de Montgeron dans le cadre de sa convention avec l'EPFIF.

Vous vouliez intervenir ? Je vais inviter Céline CIEPLINSKI et Sylvie CARILLON à partir en vacances ensemble.

Mme CIEPLINSKI.- Je regrette que Mme CARILLON ne soit pas présente deux conseils communautaires de suite, on ne peut donc pas échanger sur les déchets, ce qui m'amène à en parler au conseil municipal dont ce n'est absolument pas la compétence. C'est dommage.

La question c'est l'élargissement de la convention d'intervention foncière tripartite de l'EPFIF, la ville de Montgeron et la Communauté d'Agglomération à l'ensemble du périmètre de Montgeron, ce qui a créé pas mal d'inquiétudes à Montgeron. Il a été précisé en conseil municipal et il est également précisé dans cette délibération qu'il y a deux objectifs, le périmètre d'études dont on a parlé lors du dernier conseil communautaire côté Valdoly et l'autre objectif c'est pour permettre de faire l'acquisition de logement social avenue de la République et ce n'est pas dans un but de construction à-tout-va et partout. C'est pour cette raison qu'en conseil municipal et aujourd'hui au sein du conseil d'agglomération, nous n'avons pas d'opposition à cette délibération.

M. CARRÈRE.- On entend de drôles de choses circuler dans cette enceinte, ce n'est pas très correct ; on a le droit de s'exprimer.

M. le PRÉSIDENT.- Ce n'est pas arrivé jusqu'à moi. Néanmoins, il y a un droit d'expression de chaque membre du Conseil Communautaire sur tous les sujets. C'est le charme de la démocratie.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XIV. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES

M. DAMIATI.- La délibération proposée a pour objectif de demander le renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement départemental du Val d'Yerres qui se situe dans la ville de Yerres. Pour faire cette demande, il nous faut délibérer favorablement pour que le dossier puisse être complet avec le questionnaire rempli et le projet d'établissement qui sera fait également par les instances.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XV. TARIFICATION DES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE 2024-2025

M. DAMIATI.- Il s'agit de tarification des conservatoires avec la volonté de refondre les tarifs et d'avoir une certaine unité. La délibération qui vous est présentée reprend un certain nombre d'augmentations. Nous avons décidé de les limiter à 10 % au maximum par an pour avoir cette convergence, avoir une véritable harmonie et permettre un vrai réseau dans nos différents conservatoires dont le conservatoire à rayonnement départemental.

Vous avez eu l'information concernant l'ensemble des tarifs avec des augmentations uniquement sur certaines activités. Les droits d'inscription sont maintenus à 40 € pour les conservatoires à rayonnement intercommunal et on arrive tout doucement à une équivalence entre les différents conservatoires sans pour autant brusquer les usagers. Je rappelle aussi que le coût payé par les utilisateurs, les musiciens et les danseurs se situe entre 12 et 20 %, le reste étant à la charge de la collectivité. Je ne rentre pas dans le détail des différents tarifs, puisque vous l'avez eu.

M. BASSET.- Nous aimerions très fortement qu'il puisse y avoir une modulation des tarifs en fonction des revenus des personnes.

(Départ de Mme Landrau à 21 h 52.)

M. DAMIATI.- Des actions sont faites au niveau social et notamment sur la ville de Vigneux-sur-Seine avec une action sur le CCAS. Les tarifs ne sont pas en fonction des revenus, vous avez raison, mais comme je le précisais, le reste à charge pour l'usager est quand même relativement minime par rapport au coût global de cette prestation et pour avoir fait un brainstorming sur d'autres conservatoires sur les territoires environnants, on a des tarifs qui restent tout à fait compétitifs.

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de caution mais, en revanche, il y a des abattements.

Je pense que cela figure dans la délibération, mais les usagers paient une très faible part du coût des conservatoires.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

XVII. INTERVENTION DE LA PREVENTION SPECIALISEE SUR LE TERRITOIRE DU VAL D'YERRES VAL
DE SEINE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2027 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'ESSONNE ET L'ASSOCIATION VAL D'YERRES PREVENTION

Mme GARNIER.- Il s'agit d'une nouvelle convention d'objectifs avec les points-clés dans le nouveau cadre contractuel :

- évolution du ratio de financement par le département puisqu'on passe à 70/30 contre 80 pour le département et 20 pour l'agglomération auparavant ;

- une confirmation des besoins en matière de prévention spécialisée, principalement sur les quartiers en priorité politique de la ville ;
- une convention pluriannuelle de 3 ans qui couvre l'ensemble du territoire avec des objectifs prioritaires qui ont été déterminés au regard des problématiques que nous avons sur notre propre territoire : les rixes inter-quartiers, le harcèlement, les risques prostitutionnels, la santé mentale, la consommation de drogues récréatives entre autres. C'est très spécifique.

Les objectifs sont aussi spécifiques au niveau de l'intervention puisque c'est un public ciblé entre 11 et 21 ans. Un travail est fait avec les différentes politiques publiques locales telles que le contrat de ville, le CSPD, le contrat local de santé et les différentes politiques qui concernent l'enfance, la jeunesse.

Au niveau des moyens financiers, pour le poste éducatif, la somme est dorénavant fixée à 65 500 € par ETP.

Sur l'organisation et la répartition des effectifs de la prévention spécialisée, la volonté de notre agglomération est que la prévention spécialisée et les moyens financiers soient répartis sur l'ensemble de notre territoire, quels que soient les IPS qui ont été déterminés par le conseil départemental. On est parti sur une base, au regard des besoins recensés et du nombre d'éducateurs spécialisés qui sont présents depuis quelques années, de 21 ETP d'éducateurs avec bien sûr une montée en charge progressive jusqu'à 25 ETP d'éducateurs.

Cela évite ponctuellement que l'association ait à faire un remboursement. On partait jusqu'à maintenant au niveau du budget sur 25 EPT alors qu'ils n'arrivaient pas à recruter 25. Il est de plus en plus compliqué de recruter des éducateurs spécialisés. La moyenne sur les années passées c'est au maximum 21 ETP, ce qui évitera qu'ils aient une somme trop importante à rembourser. C'est plus facile au niveau de leur budget à manager, parce qu'il n'y aura plus ce delta qu'il fallait qu'ils mettent de côté pour rembourser aussi bien le département que la Communauté d'Agglomération, ce qui va nous donner pour les 3 années à venir pour notre Communauté d'Agglomération une subvention à hauteur de 412 650 €.

Nous continuons de travailler avec l'association et on a bien insisté que nous maintenions les moyens et que ceux-ci étaient déployés sur la Communauté d'Agglomération. Nous allons les accompagner aussi sur leur budget et y travailler avec eux, parce qu'ils ont eu quelques difficultés car l'expert-comptable les a lâchés au dernier moment. Nous allons faire en sorte de les accompagner et voir comment on peut travailler au mieux pour leur éviter tous les soucis qu'ils ont rencontrés récemment.

M. GUIGNARD.- Je constate que le plan d'action de l'association prévention spécialisée a été corrigé suite à ma demande en commission du 19 mars pour y inclure le quartier des Mazières dans la liste des sites prioritaires. Je remercie les personnels et vous-même pour l'écoute et la qualité du travail fourni.

Avec cette nouvelle convention tripartite, la dotation du conseil départemental de l'Essonne diminue. Elle passe de 1 296 000 € à 962 000 €, soit une baisse de plus de 25 %. Pourtant, nous avons tous constaté les rixes inter-quartiers qui se déroulent régulièrement à nos pieds. Encore une fois, vendredi dernier, un jeune de 14 ans s'est fait poignarder lors d'une rixe sur le boulevard Henri Barbusse à Draveil. L'article du *Parisien* du lendemain nous rappelle qu'une demi-douzaine de jeunes sont morts d'une rixe en moins de 3 ans en Essonne. Le travail d'accompagnement de ces jeunes par l'association de prévention spécialisée nous semble primordial et indispensable et cette baisse de moyens de la part du département nous paraît irresponsable.

Il s'agit là clairement d'un point de clivage entre une politique départementale ancrée à droite et ce que pourrait être un projet mis en place par des élus de gauche. De son côté, la contribution de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine passe de 324 000 € à 412 000 € soit une augmentation de plus de 25 % qui ne couvrira pas la baisse de la dotation départementale.

Au total, c'est donc une baisse des moyens de prévention spécialisée de 15 % que nous nous apprêtons à voter ce soir.

Nous pouvons aussi voir dans cette convention un problème démocratique. Parmi nous ce soir, nous avons des élus, et en premier lieu M. DUROVRAY, qui proposent et votent au département une baisse des moyens pour la prévention spécialisée et ce sont les mêmes élus qui s'appêtent à voter ce soir une hausse dans la contribution de la Communauté d'Agglomération. Quelle logique là-dedans ?

Il me semble que votre action politique sera totalement incomprise par les citoyens et c'est bien dommage car on constate une baisse continue de la participation aux élections.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. le PRÉSIDENT. - Tout d'abord quand vous évoquez des politiques publiques et des positions de différentes collectivités, la principale incohérence c'est qu'aujourd'hui, une collectivité comme un département, et pas uniquement le département de l'Essonne, n'ont plus la capacité de choisir leurs dépenses puisqu'ils n'ont plus la possibilité de voter leurs recettes.

Le débat qui nous occupe, contrairement à ce que vous laissez penser sur la prévention spécialisée, n'est pas lié à cette question puisque les moyens accordés par le département sont équivalents sur l'ensemble du territoire départemental. Il y a des communes qui ne figuraient pas dans la prévention spécialisée précédemment comme les Ulis ou Etampes, mais il nous semblait normal que des territoires qui n'étaient pas couverts et qui le justifiaient rentrent dans le cadre de la prévention spécialisée. Nous avons fait le choix politique de le faire à budget constant s'agissant du département et c'est donc la raison pour laquelle il est sollicité auprès du bloc communal - s'agissant de notre territoire c'est l'agglomération, dans d'autres territoires ce sont les communes - une participation complémentaire pour que nous fassions front ensemble à un phénomène que vous avez évoqué, qui est celui des rixes qui n'épargnent malheureusement pas notre territoire.

Nous avons proposé cette solution parce que le département met en parallèle en place des médiateurs dans les collèges avec la volonté de recruter 25 médiateurs pour couvrir 50 collèges, ce qui fait quelques milliers d'euros par poste. Il y a donc un effort budgétaire qui est réalisé mais dans les établissements dont nous avons la responsabilité et là où nous avons constaté qu'un certain nombre de rixes ont éclaté ou trouvé leur origine. C'est pour cela qu'il y a ce continuum.

On en a parlé en Bureau communautaire et on n'était pas tous alignés là-dessus, mais on a convergé et on a abouti. Au final, il y aura le même nombre d'éducateurs spécialisés au titre de la prévention spécialisée avec une répartition financière différente entre le département et l'agglomération.

Je me permets de vous préciser que le chiffre que vous avez cité de la contribution départementale était théorique, et correspondait à 25 postes. La contribution réelle du département était inférieure, il n'y a donc pas de baisse de 25 %. L'agglomération compense la baisse du département, il y a un écart de 100 000 et quelques euros et pas de 300 000 comme vous le disiez. C'est théorique et, malheureusement, l'association n'arrivait pas à couvrir les postes.

La médiation scolaire est mise en place, elle commence à l'être sur notre territoire, c'est le cas à Vigneux-sur-Seine, Draveil et il y a d'autres postes qui vont arriver à Boussy-Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart et un troisième poste sur Montgeron. Il y a donc des médiateurs qui arrivent.

Au final, éducateurs spécialisés et médiateurs, il y aura plus de professionnels qu'auparavant. Je pense que c'est ce qui nous a réunis, en dépit des sensibilités différentes, parce qu'on a été capables en Bureau communautaire d'estimer qu'il y avait un effort à faire de la puissance publique sur ces sujets de prévention et que lorsqu'on additionnait éducateurs spécialisés et médiateurs, il y avait un plus sur le territoire.

M. ALLOUCH.- Il s'agit d'une convention que nous nous apprêtons à voter, convention qui est attendue par Val d'Yerres Val de Seine Prévention depuis de nombreuses années. Je vous rappelle que l'on a passé avenant après avenant depuis un certain nombre de mois voire d'années, depuis 2020, ce qui a considérablement fragilisé la structure. Cela fait 4 ans que cette convention est attendue. Pour ma part, je voterai pour, parce que l'association l'attend et qu'il est important qu'ils aient un cap et celui-ci est attendu par tout le monde, notamment par les professionnels.

En parlant des professionnels, ce sont aussi des métiers qui sont aujourd'hui en crise de vocation, que ce soit dans la prévention spécialisée ou le médico-social et c'est un vrai paradoxe que nous vivons aujourd'hui, puisque c'est au même moment où les habitants et les habitantes ont besoin de personnels qualifiés sur des métiers techniques qu'il en manque sur le terrain. Cela se fait durablement ressentir et c'est un vrai sujet, que ce soit sur la prévention spécialisée mais aussi dans les métiers du médico-social.

La clé d'entrée a été celle des rixes et c'est bien naturel, mais je rappelle que la prévention spécialisée cela reste de l'aide sociale à l'enfance. C'est beaucoup plus large que la question du traitement des rixes et qu'il ne faudrait pas prendre le biais de penser que la prévention spécialisée ne répond qu'à la question des rixes, puisqu'elle est beaucoup plus large que cela. Elle répond à des questions d'éducation, d'instruction, de suivi, de santé, d'insertion, etc., beaucoup plus large que la question des rixes, mais c'est bien naturel parce que notre territoire, malheureusement, comme dans d'autres territoires de l'Essonne, reste le témoin de violences insupportables et de mort de jeunes.

La prévention spécialisée peut travailler sur ces questions de rixes, mais j'insiste sur le fait que c'est au-delà de la question des violences et de la prévention de la délinquance. J'ai eu des positions à prendre au département s'agissant du 70/30 contre lequel je me suis positionné. Aujourd'hui, il s'agit d'une convention et celle-ci permet à l'association de fonctionner.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et 1 abstention de M. DONEKOGLU.)

XIX. APPROBATION DE LA DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE FERME (SMF) EAU DU SUD FRANCILIEN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) GRAND-ORLY SEINE BIEVRE S'AGISSANT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VALENTON

Mme COTTE.- La délibération a pour objet de nous positionner sur le retrait du syndicat mixte Eau du Sud Francilien (ESF), dont nous sommes cofondateurs, d'une fraction du territoire de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. En effet, Grand Orly Seine Bièvre est à

cheval sur deux structures. Il est cofondateur du syndicat mixte avec nous pour une partie de ses communes et il est inclus dans le syndicat des eaux d'Ile-de-France pour l'autre partie. En l'occurrence, Valenton qui était avec nous dans Eau du Sud Francilien souhaite maintenant rejoindre le SEDIF et il faut nous positionner pour les aider à voler vers le SEDIF.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Nous passons au vote sur cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024**

M. le PRÉSIDENT.- Il nous reste à examiner les décisions.

Y a-t-il des questions ?

M. CARRÈRE.- Pourrait-on nous communiquer le cahier des charges relatif à la décision 2024-018 s'agissant d'une convention avec l'association FORs Recherche sociale ?

M. le PRÉSIDENT.- Je trouverais intéressant plutôt que la convention, parce que c'est juridique, qu'à une prochaine commission on vous transmette les résultats de l'étude ou alors on les présente en commission.

Je ne pense pas que votre demande portait sur le contrat mais plutôt sur le contenu de l'étude.

Pas d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Il y avait des questions orales.



✚ **Questions orales**

Question. *La réunion publique du 8 mars dernier organisée à Crosne sur les lignes de bus s'est conclue par un engagement à des mesures concrètes et efficaces dans un délai rapide. Les attentes des usagers sont très fortes. Pouvez-vous nous faire un retour sur les pistes fiables d'amélioration du service ?*

M. le PRÉSIDENT.- Nous sommes en train de finaliser la restructuration du réseau bus sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine avec un objectif de mise en œuvre pour le début de l'année 2025. Les derniers arbitrages sont à réaliser qui permettront de meilleures liaisons intercommunales et une desserte du futur téléphérique qui sera dans le Val-de-Marne. S'agissant de la ligne H qui a fait l'objet de mécontentements et de remontées particulières du maire de Crosne qui nous a, à juste raison, sollicités et qui a demandé cette réunion, je vous indique que deux fréquences supplémentaires vont être rajoutées à partir du mois de mai depuis Villeneuve-Saint-Georges vers Crosne en soirée. Cela aura lieu le 13 mai. Cela répond à la sollicitation qui a été faite lors de cette réunion.

M. CARRÈRE.- Il n'y avait pas que la fréquence.

M. DAMIATI.- C'est une partie des éléments de réponse et surtout les solutions qui ont été apportées tout de suite. Il a été demandé également un compte rendu par rapport au projet un peu plus long-termiste pour apporter des explications suite à la réunion publique. Les choses ont quand même déjà bien changé.

M. le PRÉSIDENT. - Il y avait des questions de calage d'horaires mais elles sont traitées.

M. CARRÈRE. - Et de fiabilité des passages.

M. le PRÉSIDENT. - Oui, mais qui sont liés à Villeneuve-Saint-Georges en partie. Les horaires ont été recalés et, pour moi, cela avait déjà été fait et je pensais même que cela avait été annoncé à la réunion du 8 mars. Sachez que l'on surveille le dossier de près.

Question. Tracé V7 bis : Dans le cadre du développement des mobilités actives du SDRIF-E, l'orientation réglementaire 140 cadre la mise en œuvre du projet Vélo Île-de-France (VIF) ou RER-VÉLO, une voie rapide pour les « vélotaffeurs » notamment. Le tracé visible de la V7bis sur la carte présentée à l'enquête publique traverse la commune de Montgeron et passe par la forêt domaniale de protection de Sénart pour rejoindre Melun. Ce tracé n'est pas acceptable, car le RER vélo traverserait ainsi un corridor écologique local, la Pelouse de Montgeron, et une forêt domaniale de protection où nous ne pouvons pas créer de voie nouvelle. L'association de protection de l'environnement Citoyen en Seine propose d'intégrer ce tracé de voie cyclable capacitaire au projet de rénovation de la N6 nouvellement reprise en gestion par le département de l'Essonne. Selon l'association, la piste cyclable capacitaire pourrait longer le nouveau boulevard urbain (dans le cadre d'une restructuration en cours) au lieu de traverser la forêt de Sénart et ainsi traverser la commune de Montgeron au niveau de la D51. Le tracé serait plus direct pour une voie vélo rapide et ne viendrait pas empiéter sur la Pelouse de Montgeron. Comment se positionne la communauté d'agglomération par rapport à cette alternative ?

M. le PRÉSIDENT. - On en a parlé sur le tracé du RER Vélo. On ne va pas refaire le débat que l'on a eu sur le SDRIF.

Question. Suite au changement de délégataire pour la distribution de l'eau, les habitants n'ont reçu aucun accusé-réception de l'envoi de leur RIB à la SAUR, cela génère de l'inquiétude sur la qualité de la relation aux usagers de ce nouveau délégataire, ce qui s'ajoute à l'inquiétude en amont de la réception de la première facture, qu'est-ce qui est prévu en termes de communication aux habitants ? Quelles garanties d'amélioration de la relation aux usagers ?

M. le PRÉSIDENT. - Nous avons en moyenne 1/3 des abonnés qui ont d'ores et déjà transmis leur RIB avec des écarts importants entre les villes, entre 24 et 45 %. Toutes les personnes qui ont envoyé leur message par mail ont eu un accusé de réception. En revanche, ceux qui l'ont envoyé par courrier n'ont pas eu d'accusé de réception mais reçoivent un échéancier.

Les courriers sont en cours et vu qu'il n'y a pas de prélèvements, les usagers vont être naturellement rassurés dès lors qu'ils recevront les échéanciers. On a été saisi d'un certain nombre de plaintes mais finalement assez limitées. Je dois pouvoir dire que les services de la SAUR sont plutôt jugés réactifs par nos services et par les élus qui suivent cela. Je vois Christine faire une petite moue mais c'est normal, elle doit être plus exigeante encore que le président.

Mme COTTE. - Même ceux qui ont envoyé leur formulaire par mail n'ont pas tous eu des accusés de réception. Nous avons recontacté la SAUR pour leur demander d'être un peu plus réactifs. Je m'en suis entretenue hier avec les services et notamment la personne plus spécialement chargée du contrat Eau.

S'agissant des échéanciers, ils sont en cours d'envoi. Ce qu'il faut comprendre, à la décharge de la SAUR, c'est que la saisie de toutes les coordonnées de tous les formulaires est une charge conséquente.

M. le PRÉSIDENT.- On a gardé cela à Epinay-sous-Sénart.

Mme COTTE.- Toutes les coordonnées n'ont pas été transférées en ce sens qu'il y a eu des déménagements, etc., et les coordonnées bancaires, entre autres, ne sont pas transférables.

Question. La situation sociale des habitants du quartier de la Prairie de l'Oly se dégrade avec de plus en plus de renoncement aux soins et aux droits. Dans ce contexte, il est plus que jamais essentiel d'être à leur écoute et de renforcer les dispositifs d'accompagnement, or nous avons appris le départ du nouveau directeur du Centre Aimé Césaire au 1^{er} mars après seulement 3 mois de fonction où son dynamisme avait été remarqué. Nous sommes très inquiets car des difficultés RH persistent depuis longtemps et empêchent la bonne réalisation des missions du centre. Nous souhaitons connaître la raison de ce nouveau départ, les éléments de diagnostic des dysfonctionnements rencontrés et les mesures mises en place pour que ce centre puisse bénéficier d'un management stabilisé de qualité pour le bien des agents et des habitants qu'ils accompagnent.

M. le PRÉSIDENT.- Le directeur du centre social Aimé Césaire est parti au bout de neuf mois et non trois mois, mais cela fait partie des aléas et des choses que l'on peut regretter. Dans nos institutions, on a des gens qui arrivent et qui repartent, qui sont beaucoup moins attachés à leur institution qu'ils ne pouvaient l'être par le passé, ce qui est le cas de ce directeur.

Il y a évidemment un nouveau recrutement qui a été lancé. En attendant, la hiérarchie du centre social veille à assurer la continuité du service et la direction de l'EJIO assure une sorte d'intérim, je ne sais pas quel est le terme le plus approprié pour expliquer le rapprochement entre l'EJIO et le centre social durant cette période. Nous continuons à travailler avec la CAF sur le renouvellement du projet social qui doit aboutir pour la rentrée prochaine et l'ensemble des activités est maintenue, il y aura notamment la journée citoyenne d'échanges et de réflexion sur la vie sociale et familiale le 27 avril prochain.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 27 juin.

(La séance est levée à 22 h 20.)

Nicole LAMOTH
Conseillère Communautaire
Secrétaire de Séance

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
du Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département

